

Université de Lille

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales

Première année de Master de Science Politique – Action humanitaire

Hébergeur·euse·s solidaires dans l'accueil privé des « mi-jeur·e·s »

Mémoire préparé sous la direction de

Mme Giulia Scalettaris et Mme Ségolène Mennesson

Présenté et soutenu par Amélie Quentin

Année universitaire 2021/2022

J'ai bien pris connaissance des dispositions concernant le plagiat et je m'engage à ce que mon travail de mémoire en soit exempt.

(Contrat pédagogique, 2021-2022 : 3)

Remerciements

Ce travail est le fruit de rencontres et de partages avec nombreuses personnes qui ont pu croiser mon chemin tant dans mon parcours bénévole militant que dans mon parcours universitaire.

Je souhaite remercier d'abord Mme Giulia Scalettari et Mme Ségolène Mennesson, pour leur accompagnement, leurs relectures et leurs conseils précieux dans ma recherche et lors de la rédaction de ce mémoire.

Cette recherche n'aurait pas pu exister sans l'accueil des associations qui militent auprès des exilé·e·s toute l'année. Je tiens donc à remercier tous·tes les coordinateur·rices, les personnes en services civiques, et les bénévoles que j'ai rencontré·e·s ces deux dernières années à Rennes puis à Lille et grâce auquel·le·s j'ai découvert et construit un engagement qui avait du sens. Merci à celles et ceux qui ont pris le temps de mieux m'expliquer la situation des mineur·e·s non accompagné·e·s en France, le fonctionnement des associations, leur réseau d'hébergeur·euse·s solidaires et qui m'ont permis de rencontrer ces dernier·ère·s.

Merci également à tous les jeunes que j'ai appris à connaître, et à leurs hébergeur·euse·s avec qui j'ai pu échanger et qui ont eu la générosité de m'offrir leurs témoignages et me conter quelques bribes de leur quotidien aux côtés des jeunes qu'ils accueillent.

Enfin, merci à tous·te·s mes camarades de master pour leur soutien et pour nos échanges au cours de cette année.

Acronymes utilisés

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

AME : Aide Médicale d'Etat

ESF : Ecole Sans Frontières

MNA : Mineur·e·s Non Accompagné·e·s

MSL : Médecins Solidarité Lille

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PAF : Police Aux Frontières

SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Remerciements..... | 3 |
| Acronymes utilisés..... | 4 |
| Table des matières | 5 |
| Introduction | 7 |
| Contexte | 7 |
| État de l’art..... | 9 |
| Problématique | 14 |
| Méthodologie | 15 |
| Plan | 16 |
| I. D’un dispositif de protection des MNA lacunaire à l’émergence de formes de protection privée..... | 18 |
| I.A Ouvrir la porte de chez soi pour sortir les jeunes exilé·e·s de la rue | 18 |
| I.B Créer une place à « l’autre » dans sa sphère privée | 23 |
| I.B.1 Diverses formes d’accueil..... | 23 |
| I.B.2 Une place symbolique, une charge d’héberger | 27 |
| I.B.3 Des difficultés à l’accueil chez soi..... | 27 |
| I.B.4 Une relation qui évolue | 30 |
| II. Héberger, comme « un énorme pansement sur ce que ne fait pas l’Etat » | 34 |
| II.A Une confrontation avec les murs de l’administration française..... | 34 |
| II.A.1 Un flou juridique qui pose question : l’accueil des « mi-jeur·e·s » dans le contexte actuel..... | 34 |
| II.A.2 Au-delà de la protection, les pousser à l’intégration..... | 36 |
| II.A.3 Hébergeur·euse·s solidaires, un soutien important pour les MNA..... | 38 |
| II.B Entre protection et invisibilisation de la situation des MNA | 41 |
| II.B.1 Le paradoxe de l’hospitalité privée | 41 |

| | | |
|-------------|---|-----------|
| II.B.2 | Pour les hébergeurs de long terme : quid de l'après majorité pour ces jeunes qu'ils ont accueilli·e·s | 43 |
| III. | Conclusion..... | 47 |
| IV. | Bibliographie..... | 49 |
| IV.A | Sur les politiques actuelles d'accueil, l'hospitalité privée, l'engagement militant | 49 |
| IV.B | Sur les mineur·e·s non accompagné·e·s | 51 |
| V. | Annexes..... | 52 |
| V.A | Grille d'entretien | 52 |
| V.B | Retour synthétique sur le profil des hébergeur·euse·s rencontré·e·s :..... | 57 |

« moi je pense que c'était vraiment de les voir dehors, et en fait presque plus de manière institutionnelle, qu'il n'y ait rien, que ce soit vraiment un vide juridique, [...] Pourquoi on les laisse dehors le temps de leur recours alors qu'on sait très bien qu'un recours peut durer presque un an voir plus. Et donc c'est à la charge des assos. Du coup pour moi c'est aussi le côté "bah j'héberge mais je fais un énorme pansement sur ce que ne fait pas l'État" et c'est un peu mon discours en ce moment à Utopia, il faut vraiment essayer de faire plus de plaidoyer, plus informer, montrer les chiffres qu'on a. Parce qu'en fait si on fait juste héberger, on invisibilise le problème et on se met une énorme pression, parce qu'on a de plus en plus de mineurs qui entendent parler d'Utopia et qui se disent qu'ils vont être pris en charge mais en fait, on n'est pas censés encore plus se développer, on est censés ne pas exister. »

Marie, 24 ans, hébergeuse et bénévole à Utopia 56

Introduction

Contexte

Début 2021, je m'engageais en tant que bénévole au sein de l'antenne de Rennes de l'association Utopia 56. Mobilisée auprès des exilé·e·s, elle lutte depuis 2016 pour permettre une meilleure reconnaissance des droits de ces dernier·ère·s, dénonce les manquements de l'État, son harcèlement ainsi que les violences policières. Les activités de l'association s'articulent autour de différents pôles qui permettent, entre autres, la mise en place de maraudes, de collectes de dons alimentaires et de vêtements, et d'hébergements solidaires pour les familles ainsi que pour les mineurs non accompagnés (MNA) suivis par Utopia 56. À l'issue de ma licence, j'ai eu l'occasion d'y réaliser un stage d'une durée de six semaines, et de travailler principalement au sein du pôle MNA. Les mineur·e·s pris·e·s en charge par l'association sont des jeunes dont la minorité a été contestée par les pouvoirs publics et qui, la majeure partie du temps, entament un recours auprès du juge des Enfants.

En effet, à leur arrivée sur le territoire français, une grande partie des MNA se rapprochent des dispositifs départementaux dans l'espoir de faire reconnaître leur minorité, afin de bénéficier de la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). D'après les législations nationales, européennes et internationales, les mineur·e·s doivent être protégé·e·s par l'État,

avoir accès à l'éducation et à un hébergement. La France a signé et ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en 1989. Certains articles peuvent être soulignés ici, notamment les articles 2 et 3, qui stipulent que toute personne âgée de moins de 18 ans doit être protégée quel que soit son sexe, sa religion, ses origines et sa nationalité, que ses droits doivent être respectés et que toute décision prise la concernant doit être faite dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les articles 19 et 20 mettent en lumière les mesures devant être prises par l'État dans la protection de l'enfant et une aide spéciale pour les enfants non accompagné·e·s ou séparé·e·s. Enfin, l'article 22 revient sur la protection d'un·e enfant cherchant à obtenir le statut de réfugié·e qu'il soit seul·e ou accompagné·e. A l'échelle européenne, et nationale les articles 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et 375 du Code civil et L112-3 du CASF, insistent également sur le droit à la protection et aux soins nécessaires au bien être de ces mineurs, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Malgré cela, « les mineurs non accompagnés font l'objet d'une procédure spécifique, en amont du droit commun, conditionnant le bénéfice de ce droit¹ ».

Tout le paradoxe de la protection de l'enfance s'inscrit ici en ce que nombreux·ses jeunes n'ont pas accès à la protection à laquelle iels devraient pouvoir bénéficier. En cas de non reconnaissance de la minorité par les dispositifs d'évaluation départementaux, et donc de refus d'accès à la protection de l'ASE, les jeunes peuvent introduire un recours auprès du juge des Enfants. Pendant la durée de la procédure, pouvant durer de quelques mois à plus d'un an, ces « mineur·e·s » ou « ni ni »² se retrouvent coincé·e·s dans un flou juridique, et sont par ailleurs sans accès aux hébergements d'urgence prévus pour les adultes puisque ces dernier·ère·s sont en recours ou en appel pour prouver leur minorité. Iels sont condamné·e·s à l'errance, au cœur d'une réelle contradiction entre les textes de loi censés les protéger et un intérêt supérieur de l'enfant bafoué.

*

Des associations militantes et des citoyen·ne·s engagé·e·s offrent de l'aide aux exilé·e·s et aux migrant·e·s, qu'ils soient majeur·e·s ou mineur·e·s, notamment en matière

¹ BAILLEUL Corentin, « Pour le juge des référés du Conseil d'État, l'inconditionnalité de l'accueil provisoire d'urgence des mineurs non accompagnés ne va pas de soi », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33 - n°2 et 3, 2017. pp 323-330.

² Ni mineur·e·s, ni majeur·e·s.

d'hébergement, afin de pallier le manque de protection de la part l'État. Au cours de mon expérience de terrain, et au fil des rencontres avec des hébergeur·geuse·s, je me suis intéressée à l'hospitalité privée et solidaire. Plus qu'un abri, je découvrais que l'accueil chez l'habitant pouvait constituer un tremplin vers une meilleure intégration en France pour les exilé·e·s, notamment grâce à ces hommes et ces femmes qui semblaient s'investir de plus en plus après les premiers moments de l'hébergement. Dans le cadre du travail de recherche de mémoire, j'ai choisi de m'intéresser aux logiques de l'hospitalité privée des exilé·e·s en poursuivant un double objectif. Il s'agissait d'étudier le profil des hébergeurs et hébergeuses, l'histoire de leur mobilisation, l'évolution de leur engagement et de leur vision des politiques d'accueil en France mais dans le cas précis de leur mobilisation auprès de ces jeunes dont le statut et les problématiques propres questionnent et révoltent différemment en ce qu'ils sont considéré·e·s comme vulnérables et à qui la protection devrait être donnée selon les législations.

Si les MNA ont fait l'objet de nombreux travaux, de leur parcours, aux procédures d'évaluation de minorité, en passant par leur prise en charge (ou non) par l'ASE et par leur santé psychologique, la possibilité d'un accueil chez l'habitant et les opportunités qu'il peut représenter reste peu étudiées.

État de l'art

L'après 2015, une « crise de l'accueil » et le « retour » de l'hospitalité privée

La littérature actuelle en sciences sociales ne manque pas de revenir sur ladite « crise des réfugié·e·s » et l'accueil de ces dernier·ère·s sur le territoire français. Ces travaux restent majoritairement centrés sur la violence des politiques migratoires européennes³. Quelques

³ AGIER, M., BOUAGGA, Y., GALISSON, M., HANAPPE, C., PETTE, M., & WANNESON, P. *La jungle de Calais: les migrants, la frontière et le camp*. Paris: PUF, 2018, 224p. ; BABELS, *De Lesbos à Calais : comment l'Europe fabrique des camps*. Neuvy-en-Champagne : Edition du Passager Clandestin, 2017, 128 p. ; BABELS, *La mort aux frontières de l'Europe : retrouver, identifier, commémorer*. Neuvy-en-Champagne : Editions le Passager Clandestin, 2018, 123 p. ; BABELS, *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*. Neuvy en Champagne : Edition Le Passager Clandestin, 2018, 120 p. ; LE COURANT, Stéphane. « Expulser et menacer d'expulsion, les deux facettes d'un même gouvernement ? Les politiques de gestion de la migration irrégulière en France », *L'année sociologique*, vol.68, no.1, 2018, pp. 211-232.

recherches soulignent les formes de solidarité qui ont été mises en place auprès des exilé·e·s⁴ et portent notamment sur le « retour » de l'hospitalité privée, de l'accueil de « l'étranger » chez soi, à l'échelle nationale et à l'échelle de l'Europe⁵ à partir de 2015. Dans un premier temps, nous discuterons la littérature portant sur les engagements militants citoyens, et l'accueil des personnes migrantes dans les villes et les villages, aux frontières ou en bas de chez soi. Les travaux existants sont intéressants en ce qu'ils reviennent sur les déterminants de ces mobilisations, de ces engagements individuels et collectifs.

D'après l'anthropologue Michel Agier, la « crise migratoire » de 2015 s'explique par la logique même de la Convention de Schengen de 1990, et par le renforcement des frontières extérieures de l'Union européenne. Les politiques de contrôle migratoire se sont construites dans un élan de méfiance des gouvernements face à ce flux migratoire et pour la protection de leur intérêts nationaux et leurs populations⁶. Cependant, à ces mesures prises par leurs pays et qui n'offraient en rien un accueil ou une protection digne, jointes à une médiatisation croissante des morts en Méditerranée, d'événements bouleversants et révoltants comme la photo du petit Aylan après l'été de 2015 à l'installation de campements de migrants « devant chez soi⁷ » : des hommes et des femmes ont réagi en contradiction avec les politiques d'accueil, ou de non-accueil des personnes arrivant ou se déplaçant sur leur territoire. Iels ont voulu agir et aider ces dernières en se mobilisant autour de différentes formes de solidarité : distribution de nourriture, de vêtements, de soins, aide juridique et administrative, cours de langue, accueil chez soi ; ces

⁴ GERBIER-AUBLANC Marjorie, « L'improvisation humanitaire : potentialités et limites des solidarités citoyennes dans les camps de migrants à Calais et à Paris », Fondation Croix-Rouge française, Les Papiers de la Fondation, n°15, Mai 2018, 31p. ; PETTE, Mathilde. « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, vol. 5, no. 4, 2014, pp. 405-421. ; MASSON DIEZ, Évangeline. « Militants, bénévoles, citoyens solidaires... . Comment se nommer lorsque l'on vient en aide aux migrants ? », *Journal des anthropologues*, vol. -, no. 5, 2018, pp 159-180.

⁵ AGIER, Michel. *L'étranger qui vient, repenser l'hospitalité*. Paris : Seuil, 2018, 145 p. ; BABELS, *Hospitalité en France, mobilisations intimes et politiques*. Neuvy en Champagne : Edition du Passager Clandestin, « Bibliothèque des frontières », 2019, 156 p. ; GERBIER – AUBLANC, Marjorie, « Ouvrir son domicile aux migrant·e·s : une autre politique de l'accueil en région parisienne », dans BABELS, *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*. Neuvy en Champagne : Edition du Passager Clandestin, 2018, pp. 79-82 ; GERBIER – AUBLANC, Marjorie. « Un migrant chez soi », *Esprit*, vol. -a, no. 7-8, 2018, pp. 122-129 ; AGIER, Michel. (2017). *L'hospitalité aujourd'hui. Une question anthropologique, urbaine et politique*. Dans P. Boucheron (Éd.), *Migrations, réfugiés, exil : colloque de rentrée du Collège de France*. Paris: Odile Jacob, 2017. pp 317-333.

⁶ AGIER, Michel. *L'étranger qui vient, repenser l'hospitalité*. Paris : Seuil, p. 10.

⁷ MASSON DIEZ, Évangeline. « Militants, bénévoles, citoyens solidaires... . Comment se nommer lorsque l'on vient en aide aux migrants ? », *Journal des anthropologues*, vol. -, no. 5, 2018, p 13.

dernières se répandent sur le territoire, souvent organisées et accompagnées par des associations et des collectifs militants⁸.

Les logiques d'hospitalité privée au cœur de ce travail de recherche sont donc une forme d'engagement qui refait face dans le contexte de ces dernières années, où l'accueil de « l'autre », de l'étranger chez soi restait une initiative en marge de celles peut être plus communes et plus visibles de l'aide aux exilé·e·s. Sa place a longtemps été invisibilisée, laissée à la charge de l'État via les églises et les hospices, le soin de l'accueil de toutes les personnes dans le besoin. Cette hospitalité publique a ensuite disparu laissant place aux droits d'asile et du réfugié d'abord, puis aux politiques de contrôle migratoires européennes de ces dernières années⁹. Dans son ouvrage *L'étranger qui vient, repenser l'hospitalité*, Agier met en lumière les initiatives d'hospitalité privée en France qui reviennent aujourd'hui avec les volontés individuelles d'agir et d'accueillir chez soi. Par ailleurs, moins visible que les distributions de nourriture et de matériel, que l'aide humanitaire apportée dans les campements de migrant·e·s dans les métropoles ou ailleurs, l'accueil chez l'habitant bouleverse puisqu'il touche à la sphère privée des hébergeur·euse·s, à leur intimité¹⁰ et interroge différemment dès lors que cet invité·e devient un·e ami·e, un frère ou une sœur, un fils ou une fille, que l'on aimerait protéger et accompagner dans un contexte de contrôle des frontières plutôt que d'accueil des étranger·ère·s.

Des citoyen·ne·s aux profils variés et des cheminements multiples vers l'hébergement

Il s'agit ensuite d'étudier les profils et les trajectoires de ces personnes vers l'accueil. La plupart du temps, l'accueil chez les particuliers se fait par le biais d'associations ou de collectifs qui assurent la coordination entre les hébergeur·euse·s et leurs hôtes. Les chercheurs et chercheuses qui se sont penché·e·s sur ces nouvelles formes d'hospitalité privées¹¹ se sont

⁸ BABELS, *Hospitalité en France, mobilisations intimes et politiques*. Neuvy en Champagne : le passager clandestin, « Bibliothèque des frontières », 2019, 156 p.

⁹ AGIER, Michel. Op·cit., p. 11.

¹⁰ BABELS. Ibid, p. 35 ; GERBIER-AUBLANC, Marjorie, et MASSON DIEZ Évangeline. « Être accueilli chez l'habitant : de l'hébergement-épreuve à la cohabitation-tremplin pour les migrants », *Rhizome*, vol. 71, no. 1, 2019, pp. 51-60.

¹¹ AGIER, Michel. *L'étranger qui vient, repenser l'hospitalité*. Paris : Seuil, 2018, 145 p. ; BABELS, *Hospitalité en France, mobilisations intimes et politiques*. Neuvy en Champagne : Edition du Passager Clandestin, « Bibliothèque des frontières », 2019, 156 p. ; GERBIER-AUBLANC, Marjorie, MASSON DIEZ Évangeline. « Être accueilli chez l'habitant : de l'hébergement-épreuve à la cohabitation-tremplin pour les migrants », *Rhizome*, vol. 71, no. 1, 2019, pp. 51-60. ; GERBIER – AUBLANC, Marjorie. « Un migrant chez soi », *Esprit*, vol. -a, no. 7-8, 2018, pp. 122-129.

donc rapprochées des associations et collectifs et leur réseaux d'hébergeur·euse·s et articulent leur travaux autour des points de vues et des expériences des exilé·e·s et/ou des hébergeur·euse·s. Dans un chapitre de l'ouvrage *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*¹², Marjorie Gerbier-Aublanc, docteure en sociologie, souligne l'hétérogénéité des profils des personnes qui ont ouvert leurs portes aux migrant·e·s ainsi que les formes d'accueil qui sont le résultat, entre autres, de l'espace et du temps disponible de chacun·e. Si certains événements de 2015 évoqués précédemment ont été le point de départ de nombreuses mobilisations pour certain·e·s, pour d'autres, l'hébergement solidaire est vécu comme s'inscrivant dans la « continuité d'un héritage familial¹³ » : le fait d'avoir grandi dans un milieu religieux, ou dans un milieu où l'accueil d'ami·e·s ou de personnes en difficultés a fait partie du quotidien. L'hospitalité privée peut donc permettre de « réactive[r] par là un engagement politique familial laissé de côté le temps de leur construction personnelle¹⁴ ». Enfin, le fait d'avoir voyagé, d'avoir soi-même vécu l'expérience de la migration et de l'intégration en France, pousse aussi à ouvrir la porte de chez soi pour accueillir et aider à son tour.

Faire de l'étranger son hôte

Enfin, nous pouvons revenir sur les quelques travaux suivants qui permettent de mettre en lumière l'expérience de l'accueil et ce qu'elle implique dans l'évolution de la mobilisation des hébergeur·euse·s. Marjorie Gerbier-Aublanc et Evangeline Masson Diez, sociologues, se sont intéressées à la façon dont les exilé·e·s expérimentent l'hébergement solidaire au quotidien, qualifié d'« *hébergement-épreuve à la cohabitation-tremplin pour les migrants*¹⁵ ». En quittant la rue et en trouvant chaleur, protection et soutien, être hébergé·e par des citoyen·ne·s solidaires permet de s'immerger dans la culture française, de s'intégrer plus facilement, de se créer un réseau avec les personnes qui accueillent et leurs proches¹⁶. Toutefois, cela peut également devenir une épreuve difficile, puisque l'espace créé pour la personne lui

¹² GERBIER – AUBLANC, Marjorie, « Ouvrir son domicile aux migrant·e·s : une autre politique de l'accueil en région parisienne », dans BABELS, *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*. Neuvy-en-Champagne : Edition du Passager Clandestin, 2018, pp. 79-82

¹³ GERBIER – AUBLANC, Marjorie, Ibid., p. 79.

¹⁴ GERBIER – AUBLANC, Marjorie, Ibid., p. 80.

¹⁵ GERBIER-AUBLANC, Marjorie, MASSON DIEZ Évangeline. « Être accueilli chez l'habitant : de l'hébergement-épreuve à la cohabitation-tremplin pour les migrants », *Rhizome*, vol. 71, no. 1, 2019, pp. 51-60.

¹⁶ GERBIER-AUBLANC, Marjorie, MASSON DIEZ Évangeline. Ibid., p 54.

permet rarement de se sentir chez elle. L'exilé·e conserve le statut de l'étranger·ère, de l'invité, et une relation asymétrique s'installe entre celui qui accueille et l'hôte. Enfin, beaucoup de programmes proposent aux hébergeurs et hébergeuses un mouvement de rotation avec d'autres familles, afin que l'accueil leur soit plus léger. Pour les personnes accueillies, cela nécessite de changer de lieu régulièrement, de visages connus. Cette mobilité constante lasse et peut être vécue difficilement pour certain·e·s quand pour d'autres elle est le moyen de créer un nouveau réseau ou de sortir d'une situation inconfortable¹⁷. En définitive, Gerbier-Aublanc et Masson Diez insistent sur le fait qu'être hébergé·e chez l'habitant reste, pour les personnes migrantes, un vecteur de liens et d'opportunités quand elles n'ont pas accès aux dispositifs publics. Par ailleurs, l'épreuve de l'hébergement décrite ci-dessus est tout autant vécue par les hébergeur·euse·s, même si la cohabitation se passe bien. La nécessité de créer une nouvelle place, redessiner son quotidien, s'adapter aux différences culturelles, porter la charge mentale que cet accueil représente, pose la question suivante : comment faire de l'étranger son hôte, pour reprendre les termes de Michel Agier. L'auteur souligne dans son ouvrage *L'étranger qui vient, repenser l'hospitalité* que « puisque l'étranger qui vient, celui qui arrive maintenant, est par définition un *outsider*, littéralement arrivant du dehors, il risque toujours d'être considéré [...] comme un intrus par le milieu où il arrive, même si lui-même ne se perçoit pas comme tel¹⁸ ». De plus, s'il émerge d'un sentiment d'impuissance, l'accueil privé soulève souvent une prise de conscience face aux parcours migratoires racontés, à « la violence administrative et institutionnelle¹⁹ » à laquelle se heurtent les migrant·e·s et les exilé·e·s et aux difficultés de s'intégrer en France. Dès lors, pour celles et ceux qui étaient déconnecté·e·s des politiques migratoires, l'accueil provoque généralement un « choc moral²⁰ » lequel peut impacter les trajectoires de ces dernier·e·s dans leur engagement qui « se modifie, devient plus militant, plus politique, plus affirmé²¹ ».

¹⁷ GERBIER-AUBLANC, Marjorie, MASSON DIEZ Évangeline. Ibid., p 54.

¹⁸ AGIER, Michel. *L'étranger qui vient, repenser l'hospitalité*. Paris : Seuil, 2018, p. 7.

¹⁹ MASSON DIEZ, Évangeline. « L'hospitalité privée de « mineurs isolés étrangers » : une relation à définir », *E-Migrinter* (en ligne), n°20, 2020. ; MASSON DIEZ, Évangeline. « Militants, bénévoles, citoyens solidaires... Comment se nommer lorsque l'on vient en aide aux migrants ? », *Journal des anthropologues*, vol. -, no. 5, 2018, pp. 159-180.

²⁰ Le choc moral est défini par Jasper et Poulsen (1995) dans MASSON DIEZ, Évangeline. « Militants, bénévoles, citoyens solidaires... Comment se nommer lorsque l'on vient en aide aux migrants ? », *Journal des anthropologues*, vol. -, no. 5, 2018, p. 178.

²¹ MASSON DIEZ, Évangeline, Ibid.

Néanmoins, si la littérature actuelle permet de mettre en avant ce genre de mobilisation citoyenne de manière plus globale, il s'avère que des travaux s'intéressant principalement à la question de l'hébergement des MNA manquent, à l'exception d'un article d'Évangeline Masson Diez²², tiré d'une recherche doctorale réalisée auprès d'hébergeur·euse·s à Paris entre 2016 et 2018. La chercheuse revient notamment sur la relation quasi parentale qui s'installe souvent dans ce cadre précis où l'exilé·e est un·e mineur·e. Il m'a semblé par ailleurs que peu d'études traitaient d'autres formes de mobilisations qui pouvaient découler de l'hébergement de ces jeunes au statut juridique particulier ni de la vision des hébergeur·euse·s sur la place et l'impact de leur mobilisation dans les politiques d'accueil actuelles de ces mineur·e·s. Cette forme d'engagement dans l'intime, j'entends par là, l'envie d'agir pour et auprès de ces jeunes en leur offrant un espace où se (re)construire, s'étend au-delà du « simple » fait d'accueillir et implique souvent d'autres combats qui s'inscrivent au sein de la sphère privée ou à des échelles plus larges.

Problématique

Cette recherche s'inscrit dans la continuité des travaux publiés sur l'hospitalité en France, et se veut être la rencontre de mon expérience personnelle sur le terrain et du témoignage que m'ont offert des hébergeur·euse·s dans le cadre de mon enquête centrée sur l'accueil des mineur·e·s non pris·e·s en charge par l'ASE.

Au cours de ma recherche, j'ai fait l'hypothèse qu'ouvrir les portes de chez soi pour héberger questionne, bouleverse, révolte différemment des formes d'engagement se déroulant en dehors de la sphère privée. De plus, au fil des rencontres faites l'année passée au sein d'Utopia 56, j'ai constaté le caractère spécifique de l'implication des hébergeur·euse·s de mineur·e·s isolé·e·s. Les liens créés, notamment dans le cadre de l'hébergement de long terme, menaient souvent à une mobilisation quotidienne dans les démarches des jeunes et à une prise de conscience de ce rôle qu'ils assumaient à la place de l'État. J'ai donc cherché à comprendre quels étaient les déterminants de leur engagement auprès des MNA et questionné les formes d'évolution que leur mobilisation pouvait prendre.

²² MASSON DIEZ, Évangeline. « L'hospitalité privée de « mineurs isolés étrangers » : une relation à définir », *E-Migrinter* (en ligne), n°20, 2020.

Dès lors, comment se traduit cet engagement dans l'intime et comment évolue-t-il à la suite des premiers moments de l'hébergement ? En quoi cet accueil, s'il est central pour les MNA dans leur intégration en France, pallie-t-il l'inaction de l'État dans le cadre de la protection des mineur·e·s sur son territoire ?

Méthodologie

En septembre 2021, j'avais pris contact avec Utopia 56 à Lille afin de continuer mon engagement bénévole. Ainsi, j'ai pu entrer facilement en contact avec des personnes du pôle hébergement de l'association et proposer aux personnes accueillant des MNA chez elles de me rencontrer dans le cadre d'entretiens. Mon entrée sur le terrain a donc été facilitée par mon expérience passée au sein de l'association, et par les contacts créés au sein de l'antenne de Lille, avant de débiter ce travail de mémoire. Membre du groupe Whatsapp des hébergeur·euse·s de l'association, j'ai également pu suivre les échanges entre les référent·e·s et les personnes hébergeant, en particulier dans le cadre de l'hébergement d'urgence pour les jeunes sortant des foyers se retrouvant en tente dans l'attente d'une autre solution. Un réseau d'hébergeur·euse·s solidaires est aussi proposé par le Centre de la Réconciliation, une autre association lilloise engagée dans l'accompagnement des MNA et leur hébergement. J'ai pu rencontrer la coordinatrice de cette structure ainsi qu'une hébergeuse de ce réseau.

A l'instar des travaux déjà réalisés sur les questions d'hébergement solidaire auprès du public migrant et exilé, j'ai mené une enquête de terrain à Lille au recours d'une méthodologie qualitative, s'articulant principalement autour d'entretiens avec des personnes engagées dans l'accueil des MNA. Cela m'a permis d'étudier et de m'interroger sur les cheminements qui ont menés ces personnes à se mobiliser dans leur sphère privée, de mettre en lumière leurs expériences individuelles et leurs points de vue sur leur forme d'engagement dans le contexte actuel d'absence de prise en charge des jeunes hébergé·e·s. Certaines personnes rencontrées sont également des membres très investis dans les associations, parfois même référentes d'un pôle ou coordinatrice. Cette double vision m'a permis d'avoir un point de vue plus large sur des retours d'expériences d'hébergement qui leur étaient parvenus et sur la place de ces initiatives privées dans le cadre des politiques d'accueil en France.

Entre mars et début mai 2022, j'ai mené cinq entretiens dont la durée varie entre quarante-cinq minutes et deux heures, et ai eu accès à l'enregistrement d'une réunion en visioconférence entre hébergeur·euse·s d'Utopia 56 et référentes de l'antenne de Lille. J'ai pu réaliser des entretiens avec des hébergeur·euse·s présentant des profils socio-démographiques variés : des étudiant·e·s, des travailleur·euse·s, des personnes habitant en colocation ou vivant seul·e·s, célibataires ou en couple²³. Toutes étaient déjà engagées d'une manière ou d'une autre dans le cadre d'associations d'aide aux exilé·e·s, mais certaines se mobilisent quotidiennement au sein de celles-ci, en allant sur le terrain ou en occupant des postes de référente ou de coordinatrice. Les formes d'hébergement varient ainsi que leurs durées allant du très court terme jusqu'à plusieurs années selon la vision de l'accueil de chacun·e, la place disponible dans les logements, etc. Afin de respecter la demande d'anonymisation d'une des personnes rencontrées, son prénom a été modifié.

Néanmoins, j'ai rencontré certaines limites au cours de la réalisation de cette recherche. D'une part, celle-ci a été limitée par le calendrier prévu pour cette recherche de master. Cela s'est traduit par l'impossibilité de traiter en profondeur toutes les logiques de l'hospitalité privée, ou de réaliser davantage d'entretiens afin de croiser plus de données. De plus, bénévole engagée dans la cause des exilé·e·s avant d'endosser ce rôle de chercheuse, il m'a fallu formuler cette recherche avec des préconceptions établies et une opinion critique déjà formulée sur la situation des MNA en France. Pour ne pas trop orienter les réponses des enquêté·e·s lors de nos rencontres, j'ai donc été confrontée à l'impératif de trouver un juste équilibre entre la mise à distance de mon militantisme et la démonstration de mon intérêt pour le sujet, qui contribuait également à instaurer une connivence propice à ce qu'ils puissent se livrer sur leur rapport à l'hébergement dans leur sphère privée.

Plan

Il s'agira dans un premier temps de se concentrer sur l'émergence de formes de protection privées des MNA qui s'articulent autour des insuffisances de l'État en termes d'accueil et de protection de ces dernier·ère·s. Nous étudierons donc les cheminements qui poussent les

²³ Voir l'annexe sur le retour synthétique sur le profil des hébergeur·euse·s rencontré·e·s

hébergeur·euse·s à accueillir dans leur sphère privée et ce que cela implique et provoque d'accepter de partager son intimité pour aider une autre à sortir de la précarité. Dans un deuxième temps, nous montrerons quels rôles occupent les hébergeur·euse·s dans le contexte actuel de l'accueil et de l'intégration des « mi-jeur·e·s » en France, en soulignant le paradoxe auquel iels sont confronté·e·s dans leur engagement dans l'intime : assurer une protection que n'offre pas l'État mais invisibiliser la situation de ces jeunes en les sortant de la rue.

I. D'un dispositif de protection des MNA lacunaire à l'émergence de formes de protection privée

I.A Ouvrir la porte de chez soi pour sortir les jeunes exilé·e·s de la rue

Au cœur du phénomène migratoire, se trouvent des jeunes qui traversent des pays et des frontières sans la présence de leurs parents. Ce phénomène, bien qu'il ne soit pas particulièrement récent, commence à alarmer « les travailleurs sociaux et les organisations de défense des droits de ces jeunes migrants en France à partir des années 1990²⁴ ». Mineur·e·s isolé·e·s étranger·ère·s ou mineur·e·s non accompagné·e·s, iels sont en théorie protégé·e·s par les dispositifs publics dans le cadre des lois internationales, européennes et françaises compte tenu de leur vulnérabilité et de leur âge. Pourtant, nombreux·ses d'entre eux et elles sont condamné·e·s à l'errance dès lors qu'iels n'ont pas été reconnu·e·s mineur·e·s au cours de leur évaluation sociale sanctionnant leur accès au dispositif étatique de l'ASE. Dans un rapport publié en 2019, Médecins Sans Frontières (MSF) mentionnait que « les autorités refusent de reconnaître leurs documents d'état civil, remettent en cause leur récit et leur identité et les considèrent comme adultes au terme d'une évaluation rapide, non fiable scientifiquement et le plus souvent subjective²⁵ ». Dans un contexte actuel où les dispositifs d'accueil sont saturés, le respect de l'accès à la protection de manière effective et inconditionnelle est souvent bafoué²⁶.

En se rapprochant d'associations militantes auprès des exilé·e·s, il leur est possible d'être accompagné·e·s dans leur demande de recours ou d'appel auprès du juge des Enfants. Dans de nombreuses villes de France, des associations et collectifs se sont mobilisé·e·s pour protéger et accompagner au mieux ces jeunes non pris·e·s en charge par l'ASE. À Lille, là où se concentre cette recherche, Utopia 56 et le Centre de la Réconciliation gèrent la prise en charge des jeunes non reconnu·e·s, sortant des foyers de la métropole à la suite de leur évaluation. Face à un accès

²⁴ BRICAUD, Julien. *Jeunes migrants : le temps de l'accueil – points de rencontre, point de passage*. Lyon : Chronique Sociale, 2020. 156 p.

²⁵ MSF, « Les mineurs non accompagnés, symbole d'une politique maltraitante », *Rapport de la mission de MSF auprès des mineurs non accompagnés en France*, 2019.

²⁶ BAILLEUL, Corentin. « Pour le juge des référés du Conseil d'Etat, l'inconditionnalité de l'accueil provisoire d'urgence des mineurs non accompagnés ne va pas de soi. » *Revue des européenne des migrations internationales*, 33(2&3), 2017. pp. 323-330.

complicé à l'éducation, à toute formalité administrative, et surtout à l'hébergement, ces deux associations et les bénévoles qui y sont engagé·e·s permettent à ces jeunes un accueil plus digne et la chance d'une meilleure intégration. Toutes les deux proposent un réseau d'hébergement solidaire composé d'hommes et de femmes qui ont souhaité ouvrir leur porte et créer une place dans leur sphère privée à ces jeunes sinon placé·e·s en tente en attendant de trouver une solution. Mais qui sont donc ces personnes qui hébergent ? Ont-ils tous·tes eu le même cheminement vers cet engagement ?

De manière générale, les profils des hébergeur·euse·s sont variés. Ce sont des « citoyen·ne·s ordinaires²⁷ », qui se sont retrouvé·e·s à un moment donné face à une envie d'agir dans le contexte actuel des politiques de contrôle des flux migratoires sur leur territoire. À Lille, le Centre de la Réconciliation s'articule autour du réseau religieux de l'Eglise de la Réconciliation. « *Les gens sont sensibilisés au même endroit, dans les églises, etc. Donc là les profils sont plus ressemblants, c'est des personnes qui gagnent plus ou moins bien leur vie, qui ont de l'espace à la maison* », souligne Orlane, coordinatrice du Centre et ancienne coordinatrice d'Utopia 56. À l'inverse, dans le cadre d'Utopia :

« Ce n'était pas du tout ça, c'était très très très hétérogène. Des étudiants qui sont en coloc et où les jeunes dorment dans les canap, des familles avec des enfants en bas âge, qui ont du temps ou même pas forcément, des super actifs qui veulent juste pouvoir mettre la chambre d'amis à dispo, les autres qui veulent élargir leur vie de famille avec des jeunes et vraiment les prendre en charge sur le long terme, des retraités... Il y a vraiment de tout. Et ça je trouve que c'est super, c'est un indicateur génial sur la vie, les gens, ... »

Au reflet des recherches faites sur de plus grands échantillons d'hébergeur·euse·s, cette étude réalisée sur Lille, montre en effet des profils très hétérogènes : certain·e·s sont en couple, d'autres non ; certain·e·s vivent seul·e·s, d'autre en colocation ou en famille ; certain·e·s ont des enfants ; certain·e·s sont en études, d'autres exercent une activité ou recherchent un emploi²⁸. Cependant quelques tendances peuvent être mis en avant comme l'appartenance à

²⁷ GERBIER-AUBLANC Marjorie, « L'improvisation humanitaire : potentialités et limites des solidarités citoyennes dans les camps de migrants à Calais et à Paris », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n°15, Mai 2018, 31p.

²⁸ Voir l'annexe sur le retour synthétique sur le profil des hébergeur·euse·s rencontré·e·s

des catégories socioprofessionnelles plutôt élevées ou une proportion de femmes plus élevée, du moins moteur de ces démarches ²⁹.

De même, les cheminements de chacun·e vers l'hébergement sont divers. Pour certain·e·s, accueillir chez soi est une première mobilisation dans le cadre de l'aide aux exilé·e·s. Autrement dit, l'idée de l'hébergement n'a pas mûri à la suite de participations à d'autres initiatives proposées par des associations comme les maraudes, les cours de langue, l'aide aux devoirs, ou autre. C'est en réaction à la sensation de n'avoir aucun pouvoir face à une situation insoutenable que ces dernier·ère·s mettent un pied dans la sphère associative, militante, et découvrent les politiques migratoires actuelles, la (non) prise en charge des personnes arrivant sur leur territoire³⁰. Cela peut être souligné notamment dans le cadre des recherches réalisées durant l'élan de mobilisations à partir de 2015. Aujourd'hui, sauter le pas vers l'hébergement comme première expérience d'aide aux exilé·e·s se remarque encore et particulièrement « *pendant les périodes de grand froid* », explique Marie, bénévole militante à Utopia 56 depuis quelques années, ou à la suite d'événements largement médiatisés comme le montre le nouvel élan de mobilisation auprès des exilé·e·s ukrainien·ne·s et russes. Néanmoins, ce choix d'accueillir relève souvent de « la continuité d'un héritage familial »³¹, d'une habitude que l'on a gardée d'héberger et d'aider des proches ou des personnes en difficulté, d'avoir voyagé ou soi-même vécu l'expérience de la migration et de l'intégration en France, etc. Ce geste d'hospitalité privée apparaît donc comme plus « évident » pour d'autres personnes, parfois même encouragées par leurs proches. L'hébergement solidaire s'inscrit par-là dans la continuité d'un mode de vie, d'une façon de se positionner face aux politiques d'accueil des étranger·ère·s, de formes d'aide aux exilé·e·s dans lesquelles iels étaient déjà engagés.

« [C'est] un engagement, quelque chose en plus que je pouvais faire. Ça me paraissait assez évident. On a une chambre libre, qu'on pourrait utiliser, et où les personnes

²⁹ GERBIER-AUBLANC, Marjorie. *Les logiques de l'hospitalité individuelles à Paris*. Rapport de recherche effectuée dans le cadre du programme BABELS. 2019. p.18.

³⁰ AGIER, Michel. *L'étranger qui vient, repenser l'hospitalité*. Paris : Seuil, 145 p ; GERBIER – AUBLANC, Marjorie. « Un migrant chez soi », *Esprit*, vol. -a, no. 7-8, 2018, pp. 122-129

³¹ GERBIER – AUBLANC, Marjorie, « Ouvrir son domicile aux migrant·e·s : une autre politique de l'accueil en région parisienne », dans BABELS, *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*. Neuvy-en-Champagne : Edition du Passager Clandestin, 2018, p. 79.

hébergées se sentiraient bien, qu'elles aient un peu leur intimité. » (Ania, 25 ans, hébergeuse d'urgence avec trois colocataires)

« Et donc en fait j'ai commencé à faire de l'hébergement sur le principe des apparts vides, dès que je partais en vacances, je laissais ma chambre, et après ça a plus été de l'hébergement d'urgence, ou quand on trouvait vraiment pas de solution, je laissais ma chambre, je dormais avec ma coloc et, mais ouais c'était un peu à l'arrache parce qu'on a vraiment un appart tout petit. » (Marie, 24 ans, hébergeuse d'urgence avec ses colocataires et bénévole militante à Utopia 56)

« y'a un des jeunes que j'ai appris à connaître un peu plus et avec qui on s'est super bien entendus et du coup je me reposais la question "Mince, mon appart en vrai il est grand, peut être que si je mettais des paravents, des trucs y'aurait moyen de, tu vois, qu'on se marche pas dessus et que chacun ait son petit espace" » (Julie, 45 ans, stagiaire au Centre de la Réconciliation au moment où elle a commencé à héberger il y a 4 ans.)

Les récits de ces trois femmes reflètent la tendance de nombreux·ses bénévoles qui, face au manque de solutions malgré la mobilisation de leurs associations, prolongent leur activité jusqu'à accueillir chez elles et eux quand le réseau d'hébergeur·euse·s est déjà trop mobilisé ou qu'il tend à s'essouffler. D'autres, comme Julie ont fini par créer des liens plus forts avec un·e jeune et ont sauté le pas en le ou la prenant sous son aile.

Le cheminement peut aussi être plus progressif. Certaines personnes ont commencé à accueillir d'abord pendant la journée, en proposant du soutien scolaire pour des jeunes scolarisés au collège d'à côté, une douche, le partage d'un repas ou un trajet vers un hébergement. C'est le cas de deux hébergeuses de Lille, qui se rappellent l'époque où les jeunes suivi·e·s par le Centre de la Réconciliation et qui n'étaient pas hébergé·e·s chez l'habitant, étaient accueilli·e·s dans différentes salles paroissiales.

« Certains jeunes qui étaient dans ce système des hébergements tournants, étaient scolarisés à Roubaix-Tourcoing et moi j'habitais juste à la limite à l'époque. Et en fait là où ils étaient hébergés c'était compliqué pour faire la toilette, y'avait pas de douche, donc ouais c'était pas top. Et donc ces jeunes, ils étaient cinq et l'idée c'était qu'après

l'école, ils viennent chez moi, ils prennent leurs douches et après je les conduisais sur leur lieu d'hébergement » (Julie, 45 ans)

« je m'étais occupée, plutôt pour du soutien scolaire, de trois mineurs non accompagnés.[...] ils n'avaient pas toujours d'endroits pour se doucher donc en fait ils venaient aussi à la maison au moins deux fois par semaine,[...] le mercredi et le samedi pour se doucher et ils mangeaient avec nous. » (Valérie, 60 ans)

Après ces expériences, le passage à l'hébergement s'est fait assez naturellement. Pour Julie, l'idée d'héberger avait déjà mûri dans le cadre de ses activités auprès des jeunes du Centre de la Réconciliation. Elle souligne l'envie de prolonger ces moments d'accueil chez elle vers de l'hébergement sur du long terme et, partageant déjà une certaine complicité avec un des jeunes, il n'a tenu qu'à la demande de ce dernier pour sauter le pas. De la même manière pour Valérie, c'est à la suite de la proposition d'une de ses filles qu'elle est entrée en contact avec Utopia 56 pour intégrer le réseau d'hébergeur·euse·s solidaires : *« Et au mois de novembre j'ai une de mes filles qui m'a dit que les parents de sa colocataire avaient pris un jeune malien chez eux, [...] donc elle m'a envoyé une copie d'écran d'une page Facebook pour postuler ».*

Le fait d'accueillir un·e mineur·e chez soi peut donc être un choix personnel qui découle de ce statut particulier d'enfant, que l'on se doit de protéger en tant qu'adulte³². Pour d'autres, comme dans le cas des personnes rencontrées ici, c'est également le fruit du hasard des rencontres, du cercle social et/ou associatif dont on fait partie, de retours d'expériences de connaissances, etc.³³ Pour résumer, les profils des personnes qui accueillent et leurs cheminements vers cette forme de mobilisation sont multiples et il est aussi le résultat du statut socioprofessionnel de chacun·e et de la composition de son foyer qui facilite ou non l'entrée vers cette forme d'hospitalité. Décider d'accueillir chez soi des jeunes exilé·e·s peut s'inscrire dans la continuité d'un engagement militant au sein d'une association par exemple ou représenter un premier pas vers les problématiques de l'immigration, une prise de conscience

³² MASSON DIEZ, Évangeline. « L'hospitalité privée de « mineurs isolés étrangers » : une relation à définir », *E-Migrinter* (en ligne), n°20, 2020.

³³ GERBIER-AUBLANC, Marjorie. *Les logiques de l'hospitalité individuelles à Paris*. Rapport de recherche effectuée dans le cadre du programme BABELS. 2019. 128 p.

et un besoin d’agir, « une occasion de se montrer concerné par l’état du monde »³⁴. Par ailleurs, le milieu dans lequel les accueillant·e·s ont grandi et évolué peut également pousser à ouvrir les portes de chez soi. C’est le cas de Marie qui s’est d’abord intéressée aux questions d’exil en ayant grandi avec une double nationalité franco-arménienne ou de Julie qui rappelle l’importance de son cercle proche dans sa décision d’accueil : « *j’ai les trois quarts de ma famille qui sont dans le social donc forcément ça aide* ».

Enfin, les recherches déjà réalisées sur de plus grands échantillons d’hébergeur·euse·s montrent que bien souvent, les personnes qui accueillent, même si elles sont déjà engagées autour des questions d’exil, n’hébergent pas dans le cadre d’un acte purement militant, mais plutôt par humanité et solidarité, en réaction à des situations qu’iels considèrent insupportables³⁵. Iels hébergent un « enfant » car il pourrait être le leur, un frère ou une sœur. C’est un geste pragmatique, qui tient compte des réalités de ces jeunes laissé·e·s dans des conditions d’accueil indignes et qui ne s’inscrit pas à première vue comme « un geste politique³⁶ ».

I.B Créer une place à « l’autre » dans sa sphère privée

I.B.1 Diverses formes d’accueil

Ces personnes qui accueillent sont la plupart du temps accompagnées par des associations qui proposent un cadre qui se veut rassurant et non contraignant. En effet, afin d’assurer la pérennisation de leurs réseaux d’hébergeur·euse·s solidaires, l’accueil doit être « léger » et doit pouvoir s’articuler autour des besoins de chacun·e. Ouvrir la porte de chez soi et « faire de l’étranger son hôte » nécessite de s’adapter, d’articuler son quotidien différemment, de libérer du temps et de l’espace pour les jeunes accueilli·e·s. L’hospitalité privée est donc souvent fluctuante et peut s’articuler d’une part selon les périodes de l’année et les catastrophes

³⁴ AGIER, Michel. (2017). L’hospitalité aujourd’hui. Une question anthropologique, urbaine et politique. Dans P. Boucheron (Éd.), *Migrations, réfugiés, exil : colloque de rentrée du Collège de France*. Paris: Odile Jacob, 2017. pp 317-333.

³⁵ MASSON DIEZ, Évangeline. « L’hospitalité privée de « mineurs isolés étrangers » : une relation à définir », *E-Migrinter* (en ligne), n°20, 2020.

³⁶ MASSON DIEZ, , Évangeline. Ibid.

médiatisées, qui sont souvent des vecteurs de mobilisation et, d'autre part, à des périodes de vie où les hébergeur·euse·s se sentent disponibles et prêt·e·s à porter la charge de l'accueil. Cette forme de mobilisation est donc le reflet de ce que Jaques Ion appelait « l'engagement post-it » ; autrement dit, ces initiatives sont modulables, « à la carte³⁷ » et peuvent cesser à n'importe quel moment³⁸.

Les associations soulignent l'importance de définir au préalable les attentes et la solution d'hébergement qui conviendrait le mieux à chacun·e. L'espace disponible, le temps, la charge émotionnelle que l'on peut consacrer à un·e MNA dans le cadre de cet accueil permettra ou non d'assurer l'intimité de chacun·e et de créer une place à cet·te autre qui arrive et qui bouleverse l'équilibre de la vie de l'hébergeur·euse.

« Et en fait dedans, on disait vraiment voilà l'hébergement c'est sur X temps. Comme ça dès le départ, comme on savait que c'était jamais sur de la durée indéterminée, la règle était fixée dès le départ et le jeune n'était pas surpris en fait. Sinon ça peut être traumatisant, quand t'as une famille qui à un moment te dit "stop j'arrête". Ah ouais mais comment on annonce ça au jeune, fin voilà c'est dur. » (Julie, 45 ans, ancienne stagiaire au Centre de la réconciliation et hébergeuse long terme)

« Et ça il faut qu'ils soient assez transparents avec les assos parce que tu as des hébergeurs qui vont être là "bon bah moi je veux que la personne rentre dans ma vie de famille donc en gros la maison c'est pas un hôtel. Le jeune vient, je souhaite qu'il partage les repas, qu'il respecte les règles de la maison, etc" et tu as d'autres hébergeurs, par exemple comme moi, où pour le coup le jeune il faut qu'il soit hyper autonome, parce que je n'ai pas le temps, parce que je n'ai pas envie de cuisiner, enfin, je ne pourrais pas héberger tous les jeunes. Lamine c'est le match parfait parce qu'il n'attend rien de moi à part le fait qu'on kiffe quand on se croise et qu'on discute et tout, mais je ne lui fais pas à manger tous les soirs. » (Orlane, coordinatrice du Centre de la réconciliation et hébergeuse du même jeune depuis un an)

³⁷ MASSON DIEZ, Évangeline. « Militants, bénévoles, citoyens solidaires... Comment se nommer lorsque l'on vient en aide aux migrants ? », *Journal des anthropologues*, vol. -, no. 5, 2018, pp. 159-180.

³⁸ LAMBELET, Alexandre. « Engagement distancié », Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. 2e édition mise à jour et augmentée. *Presses de Sciences Po*, 2020, pp. 225-231.

Les associations proposent souvent trois options aux personnes souhaitant accueillir. L'hébergement d'urgence, d'abord, qui s'inscrit sur des périodes relativement courtes et qui correspondent aux sorties des jeunes des foyers à la suite de leur évaluation lorsqu'ils ne sont pas reconnu·e·s. La solution du tandem, ensuite, qui s'articule autour d'un mouvement de rotation sur une période définie par plusieurs hébergeur·euse·s. L'hébergement long terme, enfin, qui permet souvent d'accompagner un·e jeune jusqu'à sa majorité ou son indépendance. Si les enquêté·e·s, s'accordent sur le fait qu'aucune de ces solutions ne soit meilleure qu'une autre, ou qu'en tout cas, « *il n'y a[il] pas un modèle unique qui fonctionne à tous les coups* », pour reprendre les propos de Julie, chacun·e a construit une forme d'accueil qui s'accorde au mieux à lui ou elle et aux jeunes hébergé·e·s.

« Enfin pour avoir vu aussi les jeunes comment ils pouvaient le vivre, moi je me disais "nan, si j'héberge quelqu'un, moi je l'héberge jusqu'à l'autonomie" mais voilà c'est ma décision, c'est personnel. » (Julie, 45 ans, hébergeuse du même jeune depuis quatre ans)

« l'idée c'est qu'il reste chez moi jusqu'à ce qu'il puisse gagner de l'argent quoi. Il pourrait avoir une place en foyer 115 je pense, mais en fait ça lui correspond pas du tout et puis à la maison il se sent comme chez lui du coup je vois pas... Fin tu vois. Dès qu'il gagne un peu d'argent et qu'il peut en mettre de côté tout ça. Mais oui, il le souhaite aussi d'avoir son indépendance, d'avoir son appart et tout, et ça nous fera du bien à tous les deux d'avoir notre intimité à nouveau mais ça se passe tellement bien que pour l'instant voilà. » (Orlane, 28 ans, coordinatrice du Centre de la Réconciliation et hébergeuse du même jeune depuis un an)

Pour d'autres hébergeur·euse·s comme Valérie, le tandem permet d'accueillir plusieurs jeunes en même temps mais sur des périodes plus courtes et dans le cadre d'un système de rotation avec deux autres familles. Cette solution permet aussi de partager les responsabilités, la charge d'héberger et d'échanger avec les autres personnes du tandem. Après une expérience compliquée avec un jeune deux ans auparavant, cela lui permet de construire un engagement plus souple :

« En tous les cas nous, quand on s'est inscrits pour les tandems, j'avais dit que c'était en attente qu'ils aient une place au Centre de la Réconciliation. [...] mais du coup voilà, moi et mon mari on n'a pas envie de se retrouver après avec un jeune majeur dont on

ne sait pas quoi faire. Enfin c'est quand même lourd, pas seulement matériellement mais mentalement, psychologiquement c'est quand même lourd. Du coup voilà, là on se sent moins... Le truc du tandem déjà on se sent moins seuls, pour partager et échanger sur les difficultés. »

Ce que souligne ici Valérie c'est aussi l'importance d'inscrire cet accueil dans un temps défini, à la suite duquel le ou la jeune sera pris·e en charge par les associations, par l'ASE si sa procédure auprès du juge des Enfants finit par aboutir, ou par d'autres dispositifs mis en place pour les adultes à leur majorité. Si c'est le choix de certain·e·s de prendre en charge le ou la jeune accueilli·e jusqu'à son indépendance, cet investissement matériel et émotionnel reste une charge difficile à porter, notamment parce que le passage à la majorité pose de nouvelles problématiques et que ce suivi ne rentre plus dans le cadre des associations d'aide aux MNA.

Certain·e·s hébergeur·euse·s n'ont tout simplement ni l'espace, ni le temps ou l'énergie pour offrir une cohabitation qui puisse être sereine sur du long terme. Quand des jeunes sont à la rue, iels poussent tout de même les murs de leurs logements, et renoncent à leur intimité en attendant que les associations trouvent une solution plus pérenne. Marie, habitant un petit appartement en colocation, laisse sa chambre pour dormir avec sa colocataire afin que les jeunes accueilli·e·s puissent se reposer et avoir leur intimité, au détriment de la sienne : « *c'est de la débrouille* » souligne-t-elle. De même Julie a déjà dormi sur son canapé plus d'un mois pour laisser son lit à quelqu'un qu'elle hébergeait. Connaissant les réalités du terrain, et étant investies dans les activités des associations d'aide aux exilé·e·s, Marie et Julie font là le choix de sacrifier leur confort sur une courte période pour sortir des personnes d'une situation encore plus précaire. Cette forme d'accueil d'urgence peut difficilement s'inscrire sur un temps très long et « *surtout [faite] pour que les personnes puissent se reposer, [car] c'est aussi dans des moments très stressants dans leur vie* », explique Ania.

Si l'on habite seul·e le logement ou si l'espace est partagé entre plusieurs personnes, l'accueil n'est forcément pas vécu de la même manière. Les décisions autour de la forme d'hébergement, la fréquence et la durée choisie doivent convenir à tous les membres du foyer, qui ne sont par ailleurs pas nécessairement tous·tes porteur·euse·s de cette initiative.

I.B.2 Une place symbolique, une charge d'héberger

Accueillir chez soi une personne étrangère à la sphère privée nécessite alors que toutes les personnes du foyer soient prêtes à partager l'espace dans lequel iels vivent. Par exemple, avant de s'engager dans l'hébergement solidaire, Ania et ses colocataires ont demandé à ne recevoir que des femmes et des mineures, suite à des expériences de violence par des hommes :

« C'est pas hyper rationnel tu vois, mais c'était très important que tout le monde se sente à l'aise, et c'est pour ça qu'on a décidé d'héberger que les filles et les femmes. Ce qui limite un peu ce qu'on peut faire aussi, parce que la plupart des jeunes qui ont besoin de l'hébergement solidaire, c'est des jeunes garçons. »

« C'est aussi une charge d'héberger quelqu'un que tu connais pas », explique Marie. *« Enfin tu rentres t'as aussi envie de parler "facile" et, ouais là c'est même pas le fait que ce soit une personne exilée, c'est le fait que ce soit une personne que tu connais pas, donc tu peux pas être complètement à l'aise chez toi quoi ».* Pour Julie, célibataire et sans enfants, la prise de décision était plus simple puisqu'elle souligne : *« dans mon cas c'est que Michel est venu "voler" la place de personne ».* Si parfois, la place du ou de la jeune accueilli·e semble se créer de manière assez naturelle, cela n'est pas toujours évident et peut venir déranger. Quand le foyer comporte déjà des enfants par exemple, l'accueil d'un autre jeune *« pose la question de la place des enfants de la famille qui eux, peuvent prendre comme une intrusion le fait qu'un autre jeune arrive et prenne beaucoup de place. Mais c'est... une place symbolique en fait parce que c'est quelqu'un qui a beaucoup de problèmes et qui nécessite beaucoup d'attention »*, explique Julie. Il est donc important que tous les membres impliqués dans le geste d'hospitalité, même s'ils ne sont pas moteur de l'idée d'accueillir, se mettent d'accord sur la forme de l'accueil, sa fréquence, le public accueilli, etc sans quoi *« ça abîme, ça abîme le jeune et même tous quoi : le jeune hébergé, les jeunes de la famille et tout ».*

I.B.3 Des difficultés à l'accueil chez soi

Au cours de leurs expériences, les hébergeur·euse·s ont fait face à certaines limites et ont dû parfois moduler leur engagement, la forme de l'accueil, faire une pause voir même arrêter complètement d'accueillir. Après une période difficile entre un jeune accueilli et l'une de ses

filles, Valérie a décidé de continuer l'hébergement mais de ne plus accueillir dans les chambres de ses filles, même si celles-ci n'y habitent plus au quotidien :

« il la connaissait, ils étaient amis sur Facebook, il avait son numéro de téléphone... Mais quand ma fille était là au début il n'y avait rien de particulier, puis en fait quand elle est partie, il a échangé un peu avec elle par Whatsapp, nous on lui parlait assez souvent d'elle aussi. Et en fait, un peu avant qu'elle revienne, il s'est mis dans la tête qu'il était en couple avec elle, et elle ne nous l'a pas dit tout de suite. Et donc quand elle est revenue, il a commencé à la harceler à la maison. »

Même pour celles et ceux dont l'expérience de l'hébergement est une rencontre heureuse, les coordinateur·rice·s et les hébergeur·euse·s soulignent le besoin de s'adapter au quotidien : « y'a plein de petits ajustements à faire, tu vis avec des gens que tu connais pas, qui n'ont pas ta culture ». Les tensions naissent également quand le besoin d'intimité n'est pas respecté : l'espace partagé est trop restreint pour plusieurs personnes, la barrière de la langue ou les différences culturelles trop importantes, la charge émotionnelle trop lourde, etc. Quatre ans après les premiers moments de l'hébergement de Michel, Julie se souvient :

« Et donc au départ, forcément t'oses pas trop, t'apprends à te connaître et puis y'a moins de tensions aussi parce que chacun fait aussi plus d'efforts. Et à un moment, y'a du relâchement (rires) des deux côtés et là les tensions apparaissent et - je me répète mais – communication ! Faut parler, faut se dire les choses. Donc moi au début, c'était "tout rose" parce que lui faisait beaucoup d'efforts et moi aussi donc ça se passait très bien. Et puis après un peu moins, et y'a eu des périodes un peu tendues... »

Enfin, l'accueil prend parfois fin : « Il y en a qui ont fait des pauses, des grosses pauses. Y'a un moment pendant l'été, on les a cramés les hébergeurs et on s'est retrouvés avec onze ou douze mineurs dehors ». Les raisons pour lesquelles iels décident de mettre fin à l'accueil de manière ponctuelle ou définitive sont variées. Les coordinateur·rice·s des associations soulignent le besoin des hébergeur·euse·s de leur réseau de retrouver leur intimité quelque temps, de prendre du recul face à l'investissement émotionnel que l'accueil implique, et de pouvoir gérer son quotidien différemment. Marie et ses colocataires sont très investies dans le cadre de leurs engagements à Utopia 56, et accumulent des emplois et des études qui s'inscrivent également dans l'accueil et de la protection des exilé·e·s.

« Orlane m'avait déconseillée de faire de l'hébergement parce que j'étais déjà très active dans le bénévolat, je faisais du 60-70h par semaine et du coup, elle me disait "en général faut être soit bénévole, soit hébergeur, faut pas trop faire les deux parce que sinon tu décroches jamais." »

« en décembre, j'avais énormément de taf, en plus de ça je vis avec Anna, l'actuelle coordo, Noémie qui était hyper active aussi sur le pôle hébergement, et donc on parlait que d'Utopia tout le temps et en plus on hébergeait Ali à l'époque. [...] ouais t'arrêtes pas quoi. [...] Donc on s'est dit "bon faut qu'on essaye de se mettre des limites." »

D'autres personnes sont confrontées à des expériences dans lesquelles iels ne s'étaient pas projetées, où les jeunes accueilli·e·s et leurs comportements ne correspondent pas aux attentes des hébergeur·euse·s :

« il y a eu des hébergeurs qui nous disaient "oui ce n'est pas possible la vision qu'ils ont des femmes". En mode tâches ménagères, les femmes sont un peu plus bêtes que les hommes, ils me parlent mal parce que je suis une femme, etc. On a eu deux fois des hébergeurs qui nous ont dit "c'est pas possible en fait, on est en 2021", et ils nous ont demandé de faire des genres de formations pour les jeunes pour expliquer comment ça se passe en France, l'égalité homme/femme, le fait de pas pratiquer une religion, etc. [...] c'est une super idée, c'est génial, mais on manque de temps. »

« Je pense à un jeune en particulier qui lui était dans une mauvaise passe, qui commençait à se déscolariser, à aller voir ses potes jusqu'à minuit tous les soirs, donc vraiment il considérait l'hébergeur comme son hôtel. Il ne voulait partager aucun moment avec l'hébergeur. Et donc l'hébergeur il a été dégoûté de l'hébergement et il n'a plus jamais recommencé. » (Orlane, coordinatrice du Centre de la réconciliation)

Les difficultés mises en lumière ci-dessus, quelles que soient la forme qu'elle prennent, amènent parfois les hébergeur·euse·s à remettre en cause leur engagement dans la sphère privée. Où trouver refuge quand l'accueil montre ses limites ? Est-on poussé·e·s à surmonter ces difficultés pour ne pas mettre le ou la jeune à la porte de chez soi ? Une des enquêtée souligne que se confronter à ces dernières, et continuer à s'investir, permet de construire un engagement plus fort auprès de ces jeunes : *« Parce que je trouve que t'es encore plus efficace quand t'arrêtes de penser que.. tu vas un peu sauver le monde »*. Pour elle l'évolution de sa

mobilisation est passée par une vision « *un peu blanc ou noir* » de la situation des MNA en France au développement d'une « *belle palette de gris* ». Ce qu'elle décrit ici reflète une trajectoire parmi d'autres de l'engagement auprès des jeunes exilé·e·s. En effet, l'accueil, même s'il est souvent décrit au début de l'hébergement comme sans contraintes et modulable en fonction de la disponibilité des hébergeur·euse·s, résulte en fait de limites matérielles et émotionnelles qui naissent quelle que soit la formule de l'hébergement. Sur du court terme, il faut s'adapter à de nouveaux·elles jeunes, à leurs habitudes et aux problématiques qui leur sont propres, à vivre avec des personnes qui sont de passage. Sur du long terme, il faut mettre en place des règles de vie qui conviennent à tous·tes, et qui permettront la cohabitation sur plusieurs mois, voir sur plusieurs années, et au fil du temps, accepter que le ou la jeune prennent ses marques et que du statut d'invité, il devienne un membre de la famille.

I.B.4 Une relation qui évolue

Lorsque des liens forts se créent, lorsque les jeunes restent sur une durée plutôt longue, ou qu'ils reviennent régulièrement, comment définir la relation qui s'installe entre hébergeur·euse·s et hébergé·e·s ? Comment se positionner face à ce jeune qui raconte son parcours d'exil ? Qu'est-ce que cela provoque d'être confronté·e chez soi à la violence des politiques d'accueil actuelles et à leurs limites ? Il n'est pas rare, comme nous le verrons plus loin, de voir les hébergeur·euse·s s'intéresser de plus près aux politiques migratoires, aux conditions d'accueil des exilé·e·s et moduler leur accompagnement pour que leurs jeunes protégé·e·s puissent accéder à de meilleures conditions de vie. Les personnes engagées auprès d'un·e jeune sur du long terme semblent vouloir continuer de les accompagner dans la suite de leurs parcours, même après le passage de leur majorité. Un hébergement qui dure permet donc à une relation de confiance de s'installer entre hébergeur·euse·s et accueilli·e·s, et de cette dernière, le « simple » geste d'hospitalité devient vecteur d'autres formes de mobilisation autour de cet accueil. En effet, les hébergeur·euse·s s'engagent souvent au-delà de ce dernier, en s'impliquant dans le quotidien des jeunes, cherchent à faire bouger les choses et prenant sous leurs ailes celles et ceux qu'ils accueillent et qui entrent dans la sphère familiale. Après quatre années partagées avec Michel, Julie explique :

« mais c'est un membre de la famille maintenant. Et c'est aussi un choix que j'ai fait au départ parce que je pense que pour comprendre les codes d'une société dans laquelle

tu veux t'implanter, en fait il faut que tu vois les gens vivre et que moi en étant célibataire dans mon appart, je voulais pas non plus que Michel pense que tous les français font comment moi. Nan moi c'est moi et y'a des choses que je fais et que d'autres ne font pas et inversement. Pour moi c'était hyper important que je l'intègre dans mon groupe d'amis, dans mon milieu familial, mais avec la place d'un jeune. Il a comme la place d'un fils adoptif. Après Michel et moi, on le sait très bien, on n'est pas de la même famille, on s'est choisis. Moi j'ai choisi de l'héberger et lui m'a aussi demandé, donc moi je me permets aussi d'avoir un rôle de maman mais tu vois y'a pas de confusion : il a une maman au Cameroun, et d'ailleurs avec qui on a échangé deux trois fois. [...] Bref, donc ouais moi c'est devenu mon fils, il est arrivé à 17 ans mais ouais voilà, je l'engueule comme j'engueulerais mon fils, (rires) j'interviens beaucoup dans sa vie.»

« Ben moi j'ai quand même un peu tendance à mater, comment dire, c'est vrai que je n'ai plus d'enfants à la maison donc voilà, mais je dirai que pour moi c'est un peu un problème parce que j'aurai un peu tendance à vouloir les garder, les protéger, jusqu'au bout mais bon je suis pas toute seule à la maison. » (Valérie, 60 ans)

Considéré·e·s comme vulnérables, de par leur âge et leur isolement, la place du « petit frère » comme l'explique Marie, ou la relation quasi-parentale semblent s'installer de façon plutôt naturelle. Julie souligne ci-dessus la place d'un fils adoptif, et l'envie de le protéger en l'intégrant au cercle familial, en lui proposant une immersion dans la culture française pour qu'il puisse comprendre et intégrer les codes sociaux, avoir le soutien du reste de la famille. Parfois, certain·e·s proposent un parrainage républicain, une cérémonie au cours de laquelle le parrain ou la marraine s'engage à soutenir le ou la jeune. Même si ce geste est d'abord symbolique et n'ouvre aucuns droits, « ça marque le coup », explique Valérie. En ce sens, l'hébergeuse se souvient de la cérémonie organisée dans sa commune avec le soutien de la Mairie, un moyen de montrer aux jeunes qu'ils ont leur place ici. Quand elles s'inscrivent le sur long terme, les relations en accueillant·e·s et accueilli·e·s façonnent forcément la mobilisation des hébergeur·euse·s différemment que pour celles qui hébergent dans le cadre d'accueil d'urgence sur quelques nuits. Valérie se souvient par exemple d'être allée rendre visite à un jeune qu'elle avait hébergé quelques temps, depuis reconnu mineur à Perpignan : « il était encore hébergé à l'hôtel, donc il ne faisait rien, donc on est allées le chercher et il a passé une journée avec nous au bord de la mer. On lui a indiqué, comme en plus il a une carte de bus

gratuite, on lui a montré quel bus prendre pour pouvoir aller à la mer quand il ferait meilleur ». Même s'il ne restent pas, les jeunes et les ancien·ne·s hébergeur·euse·s continuent souvent à prendre des nouvelles, certain·e·s reviennent pour les vacances ou durant les fêtes.

D'autres questions qui touchent plutôt à l'intime s'ajoutent également dans le cas où certain·e·s jeunes se livrent sur leurs parcours pour arriver jusqu'ici. Ces récits marquent et bouleversent en ce qu'ils sont d'une part l'acte de réciprocité par excellence³⁹ et en ce qu'ils témoignent de la confiance qui s'installe et qui permet de réduire cette asymétrie de la relation accueillant·e·s-accueilli·e·s. D'autre part, le récit de soi choque et révolte tant certains de leurs parcours ont été violents et traumatisants, même une fois arrivé·e·s en Europe. Valérie se rappelle d'un jeune parti à Perpignan avec le but d'essayer de tenter une nouvelle évaluation de minorité :

« il m'avait raconté qu'en fait quand il est arrivé, la PAF⁴⁰ l'a arrêté. Et donc quand il a montré ses papiers, on l'a ramené en Espagne directement. Y'en a un qui lui a dit "moi je suis catalan et j'aime pas les noirs". Donc ils l'ont reconduit en Espagne et là il a demandé comment il pouvait repasser la frontière, et un monsieur lui a dit qu'il fallait qu'il prenne le tunnel ferroviaire. Donc il a pris le tunnel et là franchement, il m'a dit que, enfin y'a quand même un train qui est passé dans le tunnel tout ça. Et il a dû attendre la nuit, enfin il a eu la peur de sa vie, enfin la peur de sa vie peut être pas, il ont dû en avoir d'autres dans tous les cas mais il s'est quand même dit, en arrivant de l'autre côté que si la police le reprenait et le renvoyait en Espagne, il n'essaierait pas une deuxième fois. »

Comment accompagne-t-on un·e jeune qui a pu être victime de persécutions, de guerres, de réseaux de prostitution, qui endosse la pression familiale de « réussir » son parcours migratoire et de subvenir à leurs besoins au pays⁴¹ ? Les recherches sur la santé mentale de ces jeunes soulignent l'apparition de troubles post-traumatiques, de périodes d'anxiété, de

³⁹ GERBIER – AUBLANC, Marjorie. « Un migrant chez soi », *Esprit*, vol. -a, no. 7-8, 2018, p. 126, reprenant les termes d'Anne Gotman dans *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

⁴⁰ Police Aux Frontières

⁴¹ Ngameni, Elodie Gaëlle, et al. « Traumatismes migratoires chez les mineurs non accompagnés en Afrique. Analyse des facteurs de vulnérabilité et d'adaptation », *L'information psychiatrique*, vol. 95, no. 8, 2019, pp. 619-626.

dépression⁴², autour desquels l'hébergement doit s'articuler. Le geste d'hospitalité privé évolue donc en parallèle avec la relation tissée entre les jeunes hébergé·e·s et celui ou celle qui accueille. L'envie de les protéger face à « la violence administrative et institutionnelle »⁴³ qu'ils rencontrent sur leurs parcours migratoires et à leur arrivée en France, poussent les hébergeur·euse·s à s'engager au-delà du « simple » geste de sortir un jeune de la rue quelque temps et peut être vecteur d'une mobilisation plus forte au sein même de cet accueil privé. Autrement dit, certain·e·s sont poussé·e·s à s'impliquer dans le quotidien et les démarches des MNA qu'ils commencent à connaître et à affectionner. Le « choc moral⁴⁴ » provoqué par l'accueil chez soi peut donc conduire les hébergeur·euse·s à modifier les trajectoires de leur engagement, vers quelque chose de « plus militant, plus politique, plus affirmé⁴⁵ ». L'hébergement chez l'habitant se construit donc aussi dans le rapport de l'hébergeur·euse avec les politiques actuelles de son gouvernement, en matière d'accueil des exilé·e·s⁴⁶. Dès lors, qu'est-ce que cela provoque dans l'intime d'être confronté·e aux problématiques des jeunes accueilli·e·s, notamment le cas précis de leur statut de mi-jeune ? Si cette mobilisation dans l'intime questionne en ce qu'il est une réponse face à une protection que n'offre pas l'État en terme de prise en charge et d'hébergement, accueillir un·e jeune, c'est aussi s'enquérir de sa situation de demain : Va-t-iel être reconnu·e à l'issue de son recours auprès du Juge des Enfants ? Ses droits vont-ils être respectés ? Et après ? Comment va-iel pouvoir s'intégrer ? Va-iel pouvoir rester en France ?⁴⁷

⁴² Flaget, Cécile. « Jeunes migrants isolés : comment aider à la reconstruction, après le traumatisme destructeur », *Le Journal des psychologues*, vol. 378, no. 6, 2020, pp. 59-63.

⁴³ MASSON DIEZ, Évangeline. « L'hospitalité privée de « mineurs isolés étrangers » : une relation à définir », *E-Migrinter* (en ligne), n°20, 2020. ; MASSON DIEZ, Évangeline. « Militants, bénévoles, citoyens solidaires... Comment se nommer lorsque l'on vient en aide aux migrants ? », *Journal des anthropologues*, vol. -, no. 5, 2018, pp. 159-180.

⁴⁴ Le choc moral est défini par Jasper et Poulsen (1995) dans MASSON DIEZ, Évangeline. « Militants, bénévoles, citoyens solidaires... Comment se nommer lorsque l'on vient en aide aux migrants ? », *Journal des anthropologues*, vol. -, no. 5, 2018, p. 178.

⁴⁵ MASSON DIEZ, Évangeline, *Ibid.*

⁴⁶ AGIER, Michel. *L'étranger qui vient, repenser l'hospitalité*. Paris : Seuil, p 56.

⁴⁷ BRICAUD, Julien. *Jeunes migrants : le temps de l'accueil – points de rencontre, point de passage*. Lyon : Chronique Sociale, 2020. 156 p.

II. Héberger, comme « un énorme pansement sur ce que ne fait pas l'Etat »

II.A Une confrontation avec les murs de l'administration française

II.A.1 Un flou juridique qui pose question : l'accueil des « mi-jeur·e·s » dans le contexte actuel

« En fait qu'est ce qui se passe concrètement avant qu'un jeune arrive dans notre réseau et que vous les accueilliez ? » demandait une référente d'Utopia 56, lors d'une réunion avec des hébergeur·euse·s. S'iel veut accéder à la protection de l'enfance en arrivant sur le territoire français, le ou la jeune doit se rapprocher des dispositifs départementaux à qui reviennent la charge de l'évaluation de la minorité. Les jeunes sont normalement mis à l'abri le temps de cette évaluation à la suite de laquelle iels seront reconnus comme mineur·e·s ou non. « Sur le département du Nord, il y a un faible pourcentage de reconnaissance en première évaluation. On a par exemple eu les chiffres du foyer de Wambrechies dont beaucoup de jeunes sortent, sur le mois de février et y'a eu à peine un tiers de reconnaissance parmi toutes les demandes d'évaluation, c'est très peu. »

S'iels ne sont pas reconnus mineurs, les solutions d'hébergement sont limitées. Le numéro des associations semble circuler entre les jeunes qui se retrouvent confronté·e·s à l'errance. Selon la disponibilité des hébergeur·euse·s, iels passeront une ou plusieurs nuits en tente, ou à l'abri dans un logement si une personne du réseau d'hébergement se porte disponible. Parfois, le premier contact avec les associations est fait par un accueil de jour ou carrément par les foyers des départements.

« Mais ouais le foyer de Wambrechies on a quand même des meilleures relations qu'avec le foyer de Roubaix. Roubaix ils nous les laissent comme ça, ils ne nous préviennent même pas, fin nous on n'a pas beaucoup de meilleures solutions quoi. Et foyer de Wambrechies, des fois on arrive à négocier avec eux "est ce que vous pouvez les garder une nuit ou deux de plus le temps qu'on trouve une solution", et puis, je pense que des fois ils ne se rendent pas compte, nous on est juste des citoyens et on n'a aucun

moyen de... et oui on a un réseau d'hébergeurs mais on veut pas non plus les épuiser. »
(Marie, 24 ans)

Les lois énoncées en introduction et les décrets qui en découlent dessinent la protection à laquelle les MNA arrivant ou circulant sur le territoire français devraient pouvoir bénéficier. Pourtant, la réalité du terrain est différente et les hébergeur·euse·s'y sont confronté·e·s au travers de leur accueil. Il n'y a pas d'accès à la protection de manière effective et inconditionnelle⁴⁸, les jeunes arrivent avec des notifications de refus qu'iels ne comprennent pas et qui sont souvent similaires : Leur récit est jugé soit stéréotypé, soit trop hésitant, leur physique ou leur attitude sont décrites comme n'étant pas caractéristiques d'un mineur, ... Parce que les dispositifs départementaux sont de plus en plus saturés, les personnes en charge de l'évaluation de minorité sont amenées à devoir faire des choix, que les association et ONG militantes dénoncent comme étant réalisées de manière rapide et discriminatoire⁴⁹.

« Si je suis ni mineur, ni majeur, qu'est-ce que je suis ? », se rappelle une hébergeuse au moment où elle hébergeait un jeune inquiet de ne pas avoir de statut juridique. La situation particulière de ces MNA non reconnu·e·s comme tel·le·s, questionne parfois les hébergeur·euse·s quant à légalité de leurs initiatives. Ania, 26 ans, avoue ne pas être sûre de son droit d'accueillir dans un logement qu'elle loue :

« Je pense que officiellement on n'a pas le droit d'héberger, enfin on n'a pas le droit de l'utiliser comme un Airbnb etc. Et c'est pour ça qu'on a décidé de faire ça uniquement pour les urgences. »

D'autres s'interrogent sur la situation où iels n'hébergeraient pas un « vrai mineur ». Néanmoins, un·e mineur·e a le droit d'être sur le territoire français en l'état qu'iel est mineur·e ou qu'iel a entamé une procédure juridique pour tenter de prouver celle-ci. *« on est dans des espaces qui ne sont pas vraiment précisés par les institutions, qui restent dans le flou, comme la manière dont sont considérés ces jeunes, ni mineurs, ni majeurs. En fait il y a un énorme flou autour de la situation des MNA »,* souligne une référente hébergement d'Utopia 56 lors d'une

⁴⁸ BAILLEUL, Corentin. « Pour le juge des référés du Conseil d'Etat, l'inconditionnalité de l'accueil provisoire d'urgence des mineurs non accompagnés ne va pas de soi. », *Revue des européenne des migrations internationales*, 33(2&3), 2017. pp. 323-330.

⁴⁹ MSF, « Les mineurs non accompagnés, symbole d'une politique maltraitante », Rapport de la mission de MSF auprès des mineurs non accompagnés en France, 2019. p. 39

réunion. Dans tous les cas, aider ces personnes, qu'elles soient majeures ou mineures, en situation régulière ou non, n'est pas considérée comme un délit tant que cet accueil est fait « face à un danger actuel ou imminent, nécessaire à la sauvegarde de la vie ou de l'intégrité physique de l'étranger⁵⁰ » et que celle-ci ne s'inscrit pas dans une demande de contrepartie financière ou plus indirecte, sous forme de services par exemple.

Hébergeur : Je voulais savoir aussi, pour nous en tant qu'hébergeurs, quel est le risque, quand on héberge un jeune qui en fait n'est pas mineur, parce que je suppose que c'est différent ?

Référente Utopia 56 : Alors s'il est en recours, c'est pas encore prouvé qu'il n'est pas mineur puisqu'il est en train de faire appel de cette décision. Donc légalement en tant qu'hébergeur, fin on n'est pas sur un point de frontière où les tensions... fin voilà vous seriez pas considérés comme des passeurs parce que vous hébergez à la frontière, là légalement c'est comme si vous hébergiez un ami en fait.

Même légalement, ils ont droit d'être sur le territoire, parce qu'ils sont en cours de procédure, et parce qu'ils sont mineurs et donc si vous les hébergez, y'a pas de soucis. S'ils ne sont pas mineurs, y'a rien qui le prouve entre guillemets, parce qu'ils sont en cours de procédure.

Extrait d'une réunion entre hébergeur·euse·s et référentes du pôle hébergement d'Utopia 56

II.A.2 Au-delà de la protection, les pousser à l'intégration

Dans un tel contexte, démuni·e·s face une protection de l'enfance qui ne leur est pas accordée et à des récits qui ne sont plus que ceux lus dans les médias mais bien celui d'un·e adolescent·e qui dort chez soi, certains hébergeur·euse·s sont souvent poussé·e·s à se mobiliser

⁵⁰Article L622-4 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

au-delà du « simple » fait d'accueillir, notamment lorsqu'ils se penchent sur le futur de ces adolescent·e·s. Les protéger ne peut se cantonner à les sortir de la rue. Les coordinateur·trice·s des associations et les hébergeur·euse·s soulignent le besoin de les accompagner vers le monde de l'après majorité et ses réalités. Ainsi, être scolarisé·e·s détermine souvent l'insertion des jeunes dans le monde du travail, même s'ils auraient souhaité s'engager dans d'autres voies que celles qu'on leur propose en France. Julie explique :

« Mais oui vraiment ce que j'estime indispensable c'est la scolarisation dans des voies professionnelles. Il y avait des jeunes qui disaient "ouais je veux faire un bac général, je veux aller à la fac", mais va gagner de quoi vivre en fait. Dis-toi qu'en France tu auras si tu veux la possibilité de reprendre des études après avoir travaillé et tout mais pour le moment, c'est dur mais il va falloir que tu revoies tes plans parce qu'il va falloir que tu travailles. C'est marche ou crève. Et ouais y'a des jeunes qui comprenaient pas, qui voulaient être avocats mais... ouais en fait tu vas d'abord être plombier et après on verra, tu feras des cours du soir, tu feras tout ce que tu veux mais pour l'instant il faut que tu travailles. »

Valérie, mère de trois filles, remarque qu'au-delà des difficultés administratives, l'adaptation à de nouveaux codes sociaux, à de nouveaux repères, parfois une nouvelle langue, les MNA souffrent de la pression qu'ils ont de réussir leurs parcours en contraste avec les jeunes qui ont grandi ici :

« Je trouve que ce qu'on leur demande, mineurs ou même après, on est hyper exigeants avec eux alors qu'ils font quand même face à de grosses difficultés, alors qu'ils sont jeunes, qu'ils aient 15 ou 18 ou 20 ans, voilà ils sont jeunes, et donc par rapport à ça je pense qu'on leur demande des efforts dont ils ne sont même pas sûrs qu'ils soient payants et qu'on ne demande pas à nos jeunes à nous. Et donc ça, ça ne m'étonne pas quelque part qu'il y en ait qui partent en vrille. Et c'est pas parce qu'il y en a qui arrivent à tenir le coup que ceux qui ne tiennent pas le coup, sont condamnables. »

Rapidement, les hébergeur·euse·s prennent connaissance de la situation des jeunes qu'ils accueillent, de la violente réalité des politiques d'accueil réservées aux exilé·e·s, des possibilités de parcours pour les MNA après leur majorité, etc. De nombreuses personnes

soulignent ainsi leur sentiment d'impuissance dans ces situations de refus, d'attente, de doutes qui ont souvent un impact sur l'état psychique des jeunes qu'ils accueillent⁵¹ :

« Mais je pense qu'en fait quand on est en dehors de ce monde, de l'immigration en France, on ne soupçonne pas, mais même pas un dixième des difficultés qui se présentent à toute personne qui veut, à moment, s'établir légalement en France [...] je me suis vraiment rendue compte de la difficulté de l'administration française, t'es face à un mur et... ouais je ne m'en rendais pas compte avant », explique Julie, après avoir effectué de nombreuses démarches avec le jeune qu'elle héberge.

Néanmoins, si la scolarité est un facteur central pour leurs parcours futurs, les hébergeurs, leurs soutiens et leurs réseaux représente également un pilier non négligeable pour les MNA qu'ils accueillent et est la plupart du temps vecteur d'opportunités.

II.A.3 Hébergeur·euse·s solidaires, un soutien important pour les MNA

Les démarches et le suivi administratif sont donc normalement gérés par les associations. Cela est expliqué au début de l'hébergement, notamment lorsque celui-ci tend à s'inscrire sur du long terme et est rappelé lors des réunions et des échanges mis en place en hébergeur·euse·s et les référent·e·s ou coordinateur·rice·s des associations :

« c'est hyper important de pas leur donner de conseils juridiques, fin en tout cas, essayer de comprendre la situation c'est fondamental quand on héberge mais il faut renvoyer les jeunes vers nous ou [le Centre de] la Réconciliation pour pas avoir plusieurs sources de conseils et qu'on se perde dans toutes les situations.

L'hébergement c'est un accompagnement et un soutien très important mais y'a pas besoin de faire de démarches administratives avec les jeunes. » (Extrait d'une réunion à Utopia 56)

Il s'agit notamment d'éviter que le ou la jeune se perde entre plusieurs points de vue et niveaux de compréhension différents quant à leur situation et que cela ne « mette des freins au suivi », souligne Orlane, coordinatrice du Centre de la Réconciliation. Par ailleurs, comme

⁵¹ GERBIER – AUBLANC, Marjorie. « Un migrant chez soi », Esprit, vol. -a, no. 7-8, 2018, pp. 122-129

plusieurs centaines de jeunes sont suivi-e-s par ces deux associations, l'accompagnement régulier est difficilement réalisable si iels ne viennent pas aux activités proposées par les associations, et si iels ne s'engagent pas un minimum dans leurs démarches. Pour Orlane, « *si le jeune est hébergé mais qu'il n'est pas actif, c'est-à-dire qu'il ne vient pas aux deux permanences par semaine, ben oui on l'oublie. C'est horrible à dire mais on ne peut pas faire ce suivi personnel* ».

Malgré les recommandations des associations, les hébergeur·euse·s sont régulièrement amené·e·s à accompagner les jeunes dans certaines de leurs démarches, avec l'envie de réduire le temps des parcours administratifs, l'accès à des prestations sociales ou à des rendez-vous médicaux⁵². Parfois, si leurs disponibilités le leur permettent, iels cherchent aussi à réduire la charge de travail des associations en les accompagnant à certains de ces rendez-vous ou s'engageant dans le suivi en raison de contraintes personnelles du jeune. Julie explique :

« Michel à un moment était scolarisé, or toutes les assos, elles fonctionnent – je vais dire des bêtises mais – entre 9h et 12h et entre 14 et 17h, donc au moment où lui il est au lycée. Et en fait, s'il voulait faire ces démarches-là de manière autonome, avec l'appui d'association, bah il fallait qu'il sèche les cours. Donc c'est aussi par choix que j'ai dit "non c'est bon, je m'en charge, on le fait ensemble." » (Julie, 45 ans)

« Bon je l'ai déjà fait un peu. On en a eu un dans un tandem qui venait d'arriver, il n'avait pas de carte de bus, finalement je m'en suis occupée. Après, le premier qui est arrivé au mois de Décembre, donc à cause de ses problèmes il fallait qu'il aille chercher des médicaments assez rapidement à MSL⁵³. Mais on ne lui avait pas dit que la première fois qu'ils allait à MSL il fallait qu'il soit accompagné d'un adulte et donc j'étais disponible à ce moment-là, j'ai pas demandé à Utopia de s'en occuper je pensais que ça prendrait pas longtemps – au final j'y ai passé toute l'après-midi (rires) – et puis je me suis occupée de le faire vacciner. » (Valérie, 60 ans)

La présence d'un adulte, si elle est parfois obligatoire, permet également de s'assurer que tout a bien été compris et par le ou la jeune et les professionnel·le·s et peut s'avérer

⁵² GERBIER-AUBLANC, Marjorie, et MASSON DIEZ Évangeline. « Être accueilli chez l'habitant : de l'hébergement-épreuve à la cohabitation-tremplin pour les migrants », *Rhizome*, vol. 71, no. 1, 2019, p. 58.

⁵³ Médecins Solidarité Lille

rassurante pour les jeunes qui peuvent appréhender « pour diverses raisons, les interactions avec l'institution médicale et les représentants des pouvoirs publics⁵⁴ ».

Pour certain·e·s accueillant·e·s, leur rôle transcende donc la « simple » action de l'hébergement. Les liens créés au quotidien poussent les accueillants à offrir un ticket de bus ou de train, payer un DHL pour faire venir des papiers, faire marcher son réseau pour trouver un stage, etc. Même si certain·e·s jeunes finissent par être reconnu·e·s, ou si iels ont acquis une certaine autonomie après leur majorité, les MNA restent souvent en contact avec leurs ancien·ne·s hébergeur·euse·s qui restent moteur de soutien. « *Et donc voilà depuis, il a trouvé un contrat d'apprentissage, il a trouvé un logement, [...] Mais bon on l'accompagne encore parce bon je vois même pour se trouver des meubles, d'une part il n'avait pas beaucoup d'argent, pas de véhicule pour les transporter donc voilà* », raconte Valérie qui continue de suivre un jeune même si elle ne l'héberge plus. Une vision ambivalente s'installe également à l'égard de la prise en charge proposée par pouvoirs publics quand les jeunes sont reconnu·e·s mineur·e·s. Ne seraient-iels pas mieux à la maison qu'à l'ASE ? Les contacts et les opportunités créés par l'hébergement chez l'habitant ne seraient-elles pas un réel tremplin vers une meilleure insertion ? Si Valérie reconnaît l'importance de la prise en charge par l'ASE, elle explique son point de vue sur l'hospitalité privée :

« moi j'ai essayé de lui dire que d'une part, s'il n'était pas reconnu mineur, et bien tout n'était pas perdu et en sachant en plus que quelques fois le département ne va pas bien s'en occuper et qu'à la limite... Enfin, non le mieux c'est que le département s'en occupe parce qu'ils auront plus facilement une autorisation de travailler quand ils auront un contrat d'apprentissage, mais pour trouver le contrat d'apprentissage, des hébergements, mettre des moyens financiers, s'il y a besoin de payer un vélo, une mobylette ou je ne sais quoi, bah s'ils ne sont pas accompagnés par les familles qui les ont reçus au départ quand ils n'étaient pas reconnus, et bien... y'en a sûrement qui y arrivent, mais chapeau! [...] moi mon expérience à Lille, d'une part, il n'y a pas toujours des éducateurs ou du personnel compétent, il n'y a pas toujours l'appui, le suivi, qu'il pourrait y avoir dans les familles. Enfin, il faut s'en occuper plus que nos propres enfants, moi je veux dire j'ai des grandes filles, et je n'ai jamais fait ce que j'ai

⁵⁴ GERBIER-AUBLANC, Marjorie, et MASSON DIEZ Évangeline, Ibid.

dû faire pour mes filles. Et même en étant reconnus mineurs, ils n'ont pas le soutien qu'il leur faudrait. Enfin, après ça dépend, je pense que pour la jeune qui est à Lyon, ça à l'air de pas trop mal se passer. Mais c'est pareil, elle est hébergée à Lyon, mais elle va l'école près d'Avignon, donc elle se lève à 5h du matin pour aller à l'école. »
(Valérie, 60 ans)

Certain·e·s soulignent également le rôle et l'aide de leur cercle proche pour surmonter les difficultés de l'accompagnement. C'est parfois toute la famille et les ami·e·s de ces dernier·ère·s qui se mobilisent pour épauler et aider financièrement les jeunes qu'iels connaissent bien. Le réseau de solidarité qui s'installe autour de ces dernier·ère·s, chez ces hommes et ces femmes qui accueillent, est donc source de mobilisations desquelles peuvent découler un impact considérable sur le quotidien du jeune. C'est le cas de Julie qui, à la majorité de Michel, est sortie du cadre du suivi du Centre de la Réconciliation et s'est occupée seule de toutes les démarches en passant par la scolarisation, à l'administratif, au le médical, etc. La question financière s'est vite posée au moment de refaire les papiers de Michel pour obtenir un titre de séjour ou quand il a fallu engager des frais d'avocat après avoir reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Julie revient sur cet événement : *« parce que pour le coup en plus, comme je suis seule, des fois ça a été lourd. Notamment bah quand j'ai eu l'appel "euh je suis à la Police Aux Frontières" moi mais je le voyais déjà en centre de rétention direction Douala. C'est flippant, t'es démunie, et des fois oui c'était dur mais j'ai pu m'appuyer sur mes proches.[...] Pour l'OQTF, l'avocat c'était 1200€ quoi... Et ben voilà, c'est mes proches qui ont payé ! »*

II.B Entre protection et invisibilisation de la situation des MNA

II.B.1 Le paradoxe de l'hospitalité privée

Etudier l'hospitalité privée revient également à étudier le rapport des hébergeur·euse·s à l'État. Leur engagement, comme souligné précédemment, se construit en tant que personne face à celles et ceux qu'iels hébergent et face aux politiques actuelles d'accueil ou de non accueil de leur pays. Au fil de leurs expériences d'hébergement, leur vision sur la situation des exilé·e·s évolue, leur point de vue se confortent ou changent en étant confronté·e·s aux réalités de leurs jeunes accueilli·e·s. Si la décision d'héberger n'avait pas forcément de portée politique

au départ, assurer un abri et un accompagnement qui devrait être à la charge des pouvoirs publics, devient une réponse à un manque général de solidarité pour certain·e·s, aux déficits étatiques pour d'autres, un engagement militant, etc.

Le point de vue sur leur mobilisation évolue notamment avec la prise de conscience des limites de l'hospitalité privée des MNA en ce qu'elle est le reflet du paradoxe suivant : l'hébergement solidaire en lui seul invisibilise la situation des MNA en attente de reconnaissance. En effet, en restant à la rue, dans des campements, iels sont « visibles » mais restent en situation de grande précarité et en proie aux dangers de la rue. Par ailleurs, en étant pris·e·s en charge par les réseaux d'hébergement chez l'habitant, iels ont accès à une forme de protection privée mais cette dernière a l'inconvénient d'invisibiliser la réalité des conditions de vie de ces jeunes et qui, à terme n'améliore pas le besoin évident d'une prise en charge par les dispositifs publics⁵⁵. Les laisser « visibles » mais à la rue, au détriment de formes de protection possibles chez l'habitant, est difficilement envisageable pour les personnes engagées dans l'accompagnement des MNA. Malgré cela, la position des hébergeur·euse·s à l'égard des pouvoirs publics est ambivalente :

« Et donc c'est à la charge des assos. Du coup pour moi c'est aussi le côté "bah j'héberge mais je fais un énorme pansement sur ce que ne fait pas l'État" et moi c'est un peu mon discours en ce moment à Utopia, il faut vraiment essayer de faire plus de plaidoyer, plus informer, montrer les chiffres qu'on a. Parce qu'en fait si on fait juste héberger, on invisibilise le problème et on se met une énorme pression, parce qu'on a de plus en plus de mineurs qui entendent parler d'Utopia et qui se disent qu'ils vont être pris en charge mais en fait, on n'est pas censés encore plus se développer, on est censés ne pas exister. » (Marie, 24 ans)

« Parce qu'au final je trouve ça assez ouf, tu vois moi au département on nous avait déjà contactés à Utopia pour nous dire "on cherche des hébergeurs pour les mineurs, est ce que vous pourriez nous filer des contacts ?" On était là mais "vous êtes des fous quoi, enfin c'est dingue, mettez les moyens en fait. On va pas vous donner nos hébergeurs alors que pour le coup nous y'a que dalle qui se passe pour les jeunes en recours. Donc si on n'a plus ces hébergeurs parce qu'on vous les donne pour les

⁵⁵ Paté, Noémie. « De l'enfant dans la rue au citoyen dans la rue », *Vacarme*, vol. 81, no. 4, 2017, pp. 77-83.

mineurs reconnus, enfin qu'est-ce qu'il se passe pour les autres ?". Je trouve ça dingue, de se désengager de plus en plus et de faire appel aux citoyens comme si on avait nos responsabilités dans des enjeux de politiques internationales. » (Orlane, coordinatrice du Centre de la Réconciliation)

À Lille, entre 2015 et 2016, une centaine de mineurs avaient établi un campement au parc des Olieux dans le quartier de Moulin. Autour de ces dernier·ère·s, des citoyens s'étaient mobilisé·e·s pour apporter un soutien matériel et moral. Cependant, le but du collectif des Olieux, porté par les jeunes, accompagné·e·s par des bénévoles du quartier, était de rendre visible la situation des MNA non reconnu·e·s par les dispositifs départementaux, et donc d'investir l'espace comme lieu de contestation, laissant les jeunes dormir dehors dans ce parc qui leur permettait par ailleurs d'être visibles dans « un espace stratégique pour affronter le pouvoir⁵⁶ ». De manière générale, si les personnes engagées autour des initiatives d'accueil des exilé·e·s semblent s'accorder autour du besoin de mettre en lumière la possibilité d'un vivre ensemble, d'une société qui accueille, ces élans de solidarité sont aussi contrastés par le besoin de reconnaissance des responsabilités, du temps, de l'énergie fournie, mais surtout par le besoin que leur gouvernement, dans leur politique de non accueil, ne demande pas à ses citoyens de porter la charge de ce qu'il ne fait pas. Pour Ania, néanmoins, le soucis de l'accueil « *devrait aller en parallèle : les décisions politiques et les actions citoyennes solidaires. On peut pas juste se dire "ça je m'en fous, c'est à l'État de le faire". Et je pense que si les institutions publiques ont besoin des assos, si les foyers appellent Utopia quand un jeune sort, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas. »*

II.B.2 Pour les hébergeurs de long terme : quid de l'après majorité pour ces jeunes qu'iels ont accueilli·e·s

À leur majorité, les mineurs hébergé·e·s chez l'habitant ont alors accès aux logements d'urgence prévus pour les adultes. Durant les derniers mois qui précèdent cette date, les associations accompagnent ces dernier·ère·s dans leurs démarches notamment via la réalisation d'un dossier au Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), qui s'occupe de la demande d'hébergement. Dans les maisons d'accueil ouvertes par le Centre de la

⁵⁶ Paté, Noémie. « De l'enfant dans la rue au citoyen dans la rue », *Vacarme*, vol. 81, no. 4, 2017, pp. 77-83.

Réconciliation, l'hébergement ne prend cependant pas fin le jour même du passage des jeunes à leur majorité :

« En fait on héberge jusqu'à 18 ans mais on ne met pas fin à une mise à l'abri pendant les périodes scolaires. C'est-à-dire que mettons, le jeune il rentre, il a 17 ans et demi, il est mis à l'abri à la maison de Wattignies, s'il a 18 ans en cours d'année scolaire, il peut rester à la maison jusqu'à ce qu'elle se termine. Ça lui laisse du temps aussi pour faire l'inscription au SIAO, pour appeler le 115 et qu'une autre solution lui soit proposée. » (Orlane, coordinatrice du Centre de la Réconciliation)

Pour certain·e·s hébergeur·euse·s, proposer aux jeunes qu'ils accueillent de rester s'ils le souhaitent semble assez naturel. C'est notamment le cas quand pour celles et ceux qui hébergent sur du long terme, tissant des liens forts avec les jeunes, en leur faisant une place dans leurs logements, leurs familles, leur quotidien, et qui s'imaginent mal les amener aux portes des logements d'urgence du 115. L'engagement de celles et ceux qui hébergent évolue donc puisque la petite place créée pour les jeunes au début de leur mobilisation donne naissance à une relation et à une protection à laquelle ils ne souhaitent pas mettre fin.

« Et donc c'est compliqué parce que les jeunes qui avaient l'habitude d'être un peu cocoonés, se retrouvent dans des centres d'urgence avec des SDF, fin c'est pas le même public, c'est pas les mêmes attentes, et la transition elle est violente quoi. Et c'est pour ça que tu vois, moi dans ma démarche c'était, "oui j'héberge un mineur mais ça ne s'arrête pas à sa majorité, c'est quand il a son appart, son autonomie." Je veux pas qu'il passe par la case "t'es chez moi, dans un cocon, et tu te retrouves avec des SDF", enfin ouais franchement c'est hard. Mais y'a des jeunes qui ont dû le faire [...] Encore une fois c'est la réalité des choses, la dureté de la vie à la rue, ben voilà, t'envoie un jeune de 18/19 ans au milieu de mec de 60 ans très très amochés. C'est compliqué quoi, la transition mineur - majeur. » (Julie, 45)

« Ben l'idée c'est qu'il reste chez moi jusqu'à ce qu'il puisse gagner de l'argent quoi. Il pourrait avoir une place en foyer 115 je pense, mais en fait ça lui correspond pas du tout et puis à la maison il se sent comme chez lui du coup je vois pas.. Fin tu vois. Dès qu'il gagne un peu d'argent et qu'il peut en mettre de côté tout ça. Mais oui, il le souhaite aussi d'avoir son indépendance, d'avoir son appart et tout, et ça nous fera du

bien à tous les deux d'avoir notre intimité à nouveau mais ça se passe tellement bien que pour l'instant voilà... « (Orlane, 28 ans)

En effet, même si à leur majorité, ces jeunes peuvent avoir accès à des solutions d'hébergement au même titre que les adultes, ces dernières restent souvent précaires. Ces témoignages montrent donc l'importance de l'hébergement citoyen pour les jeunes même après leur majorité, et les hébergeur·euse·s comme les associations soulignent l'intérêt de la scolarisation pour la suite de leurs démarches :

« Amélie : Et il faut qu'ils fassent une demande d'asile ou un titre de séjour ou.. ?

Julie : Ben alors ça dépend de la situation des jeunes, parce que l'asile c'est tellement compliqué de l'obtenir et y'a très peu de jeunes à Lille qui entrent dans ce cadre-là. Donc c'est des titres de séjours étudiants la plupart du temps, et d'où l'importance qu'ils soient scolarisés. Et après, ouais les titres de séjours vie privée et familiale y'en a 1 sur 100 qui peut l'obtenir sur un gros coup de bol quoi en gros. Mais, on passe par les titres de séjours étudiants ouais. Et comme après le Centre ne s'occupe plus des majeurs, je ne sais pas comment s'effectue la transition vers le titre vie privée et familial. Par contre, en tant qu'hébergeur, je vais le vivre à un moment. Mais moi je suis contente parce qu'il va avoir un contrat pro entre temps, donc ça veut dire qu'il va gagner de l'argent et je pense que la transition se fera plus facilement qu'entre étudiant pur et travailleur pur. »

Valérie, qui héberge depuis quelques mois, questionne tout de même la difficulté pour les MNA de pouvoir se projeter dans le temps, de s'imaginer s'établir et vivre en France de manière durable :

« Et puis moi je trouve ça catastrophique parce qu'en fait c'est vraiment des visions à court terme parce que effectivement on dit qu'ils ne s'intègrent pas mais y'en a, je vois pas comment ils vont pouvoir s'intégrer. Par exemple, le jeune qu'on a connu et qui a des problèmes, là maintenant je ne vois même pas comment il va pouvoir s'intégrer. Je pense qu'il n'aura jamais de carte de séjour, mais même s'il en a une, ils vont vivre dans des conditions de... Et ouais, on reproche aux migrants de ne pas s'intégrer alors qu'on leur met tous les obstacles pour qu'il ne puissent pas le faire, on leur reproche

éventuellement d'être dangereux, et effectivement il y en a qui pètent des câbles et il a des faits divers qui sont indéniables de ce côté-là. »

En effet, à l'exception de celles et ceux qui accueillent sur le long terme et qui prennent à leur charge ces jeunes majeurs, certain·e·s hébergeur·euse·s se questionnent quant à la portée de leurs actions dans la suite des parcours des mineur·e·s qu'ils ont rencontré·e·s et protégé·e·s quelques jours ou quelques semaines. Les associations ne peuvent rester en contact avec tous les jeunes qui peu à peu sortent de leur domaine d'intervention, laissant un flou sur la suite du parcours de nombreux·se·s jeunes. La mobilisation des hébergeur·euse·s n'est certainement pas veine sur la période qui précède la majorité des MNA en attente de reconnaissance tant qu'elle palliera l'inaction de l'État, dans la protection de ces dernier·ère·s et dans l'aide à l'accès au droit commun.

III. Conclusion

L'après 2015 et ce qu'on a appelé la « crise migratoire » a ravivé l'élan de mobilisation d'hommes et de femmes dans l'aide aux personnes étrangères arrivant ou circulant sur le territoire français. Les formes de solidarité les plus communes sont celles qui se mettent en place à l'extérieur de chez soi, dans les villes, les villages, aux frontières. Elles s'articulent entre autres entre distribution de nourriture et de vêtements, cours de langues, aide juridique et administrative et création de lien social. Dans la continuité de ces initiatives individuelles et collectives, des personnes se sont montrées concernées par les situations précaires des exilé·e·s notamment en termes de logement, et ont souhaité ouvrir la porte de chez elles pour quelques nuits, quelques semaines, quelques années. Parmi elles, certain·e·s ont décidé d'accueillir des MNA n'ayant pas accès à la protection de l'enfance. Considéré·e·s comme vulnérables et isolé·e·s, condamné·e·s à l'errance, l'hébergement solidaire représente pour ces jeunes une réelle opportunité d'échapper aux dangers de la rue, d'y trouver une protection à laquelle iels n'ont autrement pas accès.

Quels que soient les cheminements vers cet engagement, les hébergeur·euse·s portent déjà bien souvent un point de vue critique sur les politiques actuelles en matière d'accueil des étranger·ère·s sur leur territoire, certain·e·s sont déjà engagé·e·s dans les sphères militantes œuvrant auprès des exilé·e·s et accueillent comme un prolongement de leurs actions quotidiennes, d'autres s'engagent là pour la première fois. L'accueil répond à un besoin d'agir face à un sentiment d'impuissance, face aux carences de l'État pour la protection de ces jeunes arrivant ou circulant sur son territoire, à une continuité d'un héritage familial.

Dès les premiers moments de l'hébergement, l'hébergeur·euse est confronté·e aux difficultés de l'accueil d'une personne extérieure à la sphère privée. Naît alors le besoin de lui créer une place, matérielle et symbolique, de redessiner son quotidien, de concilier avec les différences culturelles, de s'adapter. L'ordre « normal » de la vie des hébergeur·euse·s en est d'autant plus bouleversée quand ces dernier·ère·s font face aux réalités des parcours migratoires des jeunes, leur récit n'étant plus ceux lus dans les médias mais bien celui d'un « enfant » qui dort chez soi. S'installe alors souvent l'envie de les protéger, de participer à leur éducation, et malgré les recommandations des associations, les hébergeur·euse·s sont souvent amené·e·s à s'engager dans le quotidien des jeunes et dans certaines de leurs démarches. S'iels avaient commencé cet engagement d'abord comme un geste de solidarité, la rencontre avec les réalités

des parcours de celles et ceux qu'ils accueillent, des murs de l'administration française, et la quasi impossibilité de s'installer en France facilement façonnent aussi le rapport de celui ou celle qui héberge à son État-nation. Un positionnement ambivalent naît alors souvent à l'égard de ces mobilisations privées, en ce qu'elles sont, d'une part, une réponse à ce que ne fait pas l'État en matière d'accueil et de protection des MNA, une forme d'invisibilisation de la situation de ces dernier·ère·s de l'autre.

L'hébergement privé représentant déjà un engagement chronophage et humainement lourd, la mobilisation des hébergeur·euse·s ne s'étend pas systématiquement à l'extérieur de la sphère privée. La disponibilité de chacun·e permet ou non de s'engager dans les actions quotidiennes des associations qui œuvrent auprès des exilé·e·s mais s'engager auprès de ces jeunes passe également par son accompagnement au quotidien, une aide financière ou matérielle, un soutien moral, la mobilisation de son propre cercle privé. Certain·e·s poussent en effet leurs proches à s'engager ou reçoivent l'aide de ces dernier·ère·s dans l'accompagnement des jeunes. L'évolution du geste d'hospitalité privée vers une relation pérenne permet donc aux accueilli·e·s d'accéder à d'autres formes d'aide, à un réseau plus large qui soit vecteur d'opportunités lui rendant ainsi possible une intégration plus simple en France.

Enfin, la mise en place exceptionnelle de dispositifs d'accueil pour répondre à l'appel d'urgence et de solidarité européen face à l'arrivée récente d'exilé·e·s ukrainiens sur le territoire français, est applaudi par une partie de la population alors qu'il questionne celles et ceux qui militent depuis des années auprès des exilé·e·s. Leur lutte continue pour le respect à un logement digne et les refus quasi-constants des institutions publiques, semble aujourd'hui presque vaine quand la création de milliers de places d'hébergement apparaît possible dès lors que les gouvernements sont soumis à la pression médiatique.

IV. Bibliographie

IV.A Sur les politiques actuelles d'accueil, l'hospitalité privée, l'engagement militant

Ouvrages et chapitres d'ouvrages :

AGIER, Michel. *L'étranger qui vient, repenser l'hospitalité*. Paris : Seuil, 2018, 145 p.

AGIER, M., BOUAGGA, Y., GALISSON, M., HANAPPE, C., PETTE, M., & WANNESON, P. *La jungle de Calais: les migrants, la frontière et le camp*. Paris: PUF, 2018, 224 p.

BABELS, *De Lesbos à Calais : comment l'Europe fabrique des camps*. Neuvy-en-Champagne : Edition du Passager Clandestin, 2017, 128 p.

BABELS, *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*. Neuvy en Champagne : Edition Le Passager Clandestin, 2018, 120 p.

BABELS, *La mort aux frontières de l'Europe : retrouver, identifier, commémorer*. Neuvy-en-Champagne : Editions le Passager Clandestin, 2018, 123 p.

BABELS, *Hospitalité en France, mobilisations intimes et politiques*. Neuvy en Champagne : Edition du Passager Clandestin, 2019, 156 p.

GERBIER – AUBLANC, Marjorie, « Ouvrir son domicile aux migrant.e.s : une autre politique de l'accueil en région parisienne », dans BABELS, *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*. Neuvy en Champagne : Edition du Passager Clandestin, 2018, pp. 79-82

LAMBELET, Alexandre. « Engagement distancié », Olivier Fillieule éd., Dictionnaire des mouvements sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée. Presses de Sciences Po, 2020, pp. 225-231.

Articles scientifiques :

GERBIER-AUBLANC Marjorie, « L'improvisation humanitaire : potentialités et limites des solidarités citoyennes dans les camps de migrants à Calais et à Paris », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n°15, Mai 2018, 31p.

GERBIER-AUBLANC, Marjorie. « Un migrant chez soi », *Esprit*, vol. -a, no. 7-8, 2018, pp. 122-129.

GERBIER-AUBLANC, Marjorie, et MASSON DIEZ Évangeline. « Être accueilli chez l'habitant : de l'hébergement-épreuve à la cohabitation-tremplin pour les migrants », *Rhizome*, vol. 71, no. 1, 2019, pp. 51-60.

LE COURANT, Stéphane. « Expulser et menacer d'expulsion, les deux facettes d'un même gouvernement ? Les politiques de gestion de la migration irrégulière en France », *L'année sociologique*, vol.68, no.1, 2018, pp. 211-232.

MASSON DIEZ, Évangeline. « Militants, bénévoles, citoyens solidaires... . Comment se nommer lorsque l'on vient en aide aux migrants ? », *Journal des anthropologues*, vol. -, no. 5, 2018, pp 159-180.

MASSON DIEZ, Évangeline. « L'hospitalité privée de « mineurs isolés étrangers » : une relation à définir », *E-Migrinter* (en ligne), n°20, 2020.

PETTE, Mathilde. « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, vol. 5, no. 4, 2014, pp. 405-421. ;

Rapport de recherche et colloque :

AGIER, Michel. L'hospitalité aujourd'hui. Une question anthropologique, urbaine et politique. Dans P. Boucheron (Éd.), *Migrations, réfugiés, exil : colloque de rentrée du Collège de France*. Paris: Odile Jacob, 2017. pp 317-333.

GERBIER-AUBLANC, Marjorie. *Les logiques de l'hospitalité individuelles à Paris*. Rapport de recherche effectuée dans le cadre du programme BABELS. 2019, 128 p.

IV.B Sur les mineur·e·s non accompagné·e·s

BAILLEUL, Corentin. « Pour le juge des référés du Conseil d'Etat, l'inconditionnalité de l'accueil provisoire d'urgence des mineurs non accompagnés ne va pas de soi. » *Revue des européenne des migrations internationales*, 33(2&3), 2017. pp. 323-330. Repéré sur : <https://journals.openedition.org/remi/8625#quotation>

BRICAUD, Julien. *Jeunes migrants : le temps de l'accueil – points de rencontre, point de passage*. Lyon : Chronique Sociale, 2020. 156 p.

FLAGET, Cécile. « Jeunes migrants isolés : comment aider à la reconstruction, après le traumatisme destructeur », *Le Journal des psychologues*, vol. 378, no. 6, 2020, pp. 59-63.

NGAMENI, Elodie Gaëlle, et al. « Traumatismes migratoires chez les mineurs non accompagnés en Afrique. Analyse des facteurs de vulnérabilité et d'adaptation », *L'information psychiatrique*, vol. 95, no. 8, 2019, pp. 619-626.

MSF, « Les mineurs non accompagnés, symbole d'une politique maltraitante », *Rapport de la mission de MSF auprès des mineurs non accompagnés en France*, 2019.

PATE, Noémie. « Les processus discriminatoires au cœur des pratiques d'évaluation de la minorité et de l'isolement des mineurs non accompagnés », *Hommes & Migrations*, vol. 1333, no. 2, 2021, pp. 39-46. Repéré sur : <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2021-2-page-39.htm>

V. Annexes

V.A Grilles d'entretiens

Hébergeurs et hébergeuses

| THEMES | QUESTIONS, RELANCES |
|---|---|
| 1. Introduction de l'enquête | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Thème de la recherche/Présentation de mon parcours personnel | <ul style="list-style-type: none"> - Etudiante en M1 SP et AH - Mémoire sur le rapport entre hébergement solidaire auprès des MNA et l'engagement. <p>> Cherche ici à comprendre votre parcours en tant qu'hébergeur·euse, que personne engagée auprès des exilé·e·s, vos motivations, le quotidien, les difficultés, etc.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Enregistreur | |
| 2. Profil et parcours de l'hébergeur·euse avant son premier hébergement | |
| <p><i>L'hébergeur·euse, son profil, son parcours jusqu'à l'hébergement, en tant que personne engagée auprès des exilé·es.</i></p> | <p>Q1 : Pourriez-vous vous présenter en quelques phrases ?</p> <p>Q2 : Avant d'héberger des MNA, vous intéressiez-vous déjà à la situation des exilé·e·s ?</p> <p>R1 : Si oui, aviez-vous déjà des activités associatives et/ou militantes dédiées aux exilé·e·s ?</p> <p>R2 : Si oui, faire préciser l'enquêt·e (avec qui, quand, quoi, où, depuis combien de temps)</p> <p>Q3 : Comment avez-vous été amené·e à héberger des MNA ?</p> <p>R1 : Quelle a été votre première expérience d'hébergement ?</p> <p>R2 : Qu'est-ce qui vous a conduit·e à héberger spécifiquement des MNA ?</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>Q4 : Est-ce que certains membres de votre entourage sont également hébergeur·euse·s ? (famille, ami·e·s, connaissances, voisinage) ?</p> |
| <p>3. L'accueil du/ de la jeune</p> | |
| <p><i>Je cherche ici à en savoir plus sur la forme de que prend l'hébergement, la relation tissée/ l'implication dans le quotidien du ou de la jeune.</i></p> | <p>Q5 : Vous êtes engagé·e auprès de l'association X, comment cela se passe-t-il, quelles sont les différentes étapes avant/pendant/après l'accueil, comment se passe le suivi ?</p> <p>R1 : Etes-vous investi·e dans le suivi du ou de la jeune ? Dans ses démarches administratives et juridiques par exemple ?</p> <p>R2 : Quelle forme prend l'accueil d'un·e jeune chez vous ? (durée, rotation avec d'autres hébergeur·euse·s, implication dans son quotidien)</p> <p>Q6 : Quel est votre point de vue sur la 'meilleure' position à adopter avec les jeunes hébergé·es ?</p> <p>Q7 : Comment a évolué votre relation avec le ou la jeune depuis les débuts de l'hébergement ? (lien de quasi-parentalité, de fraternité, d'amitié ?)</p> <p>R1 : Quelle position adoptez-vous au quotidien avec le ou la jeune ?</p> <p>Q8 : Avez-vous rencontré vous des difficultés liées à l'hébergement ?</p> |
| <p>4. La relation avec les autres (amis/famille)</p> | |
| <p><i>Je cherche à savoir ici quelles réactions/questions soulève cette forme de mobilisation auprès du cercle proche de la personne qui héberge.</i></p> | <p>Q9 : Comment vos proches vivent-ils votre engagement ?</p> <p>R1 : Comment cette forme de mobilisation est-elle comprise/ appréhendée par vos ami·es, par votre cercle familial (parents, frères et sœurs, etc) ?</p> <p>Q10 : Cet engagement a-t-il été source d'échanges/de tensions/de discussions politiques, etc ? (Si oui, faire préciser à travers des exemples, des anecdotes, etc.)</p> |

| | |
|--|--|
| | |
| 5. Une évolution de l'engagement militant/politisation (ou pas) | |
| <i>Je cherche à savoir ce que l'hébergement solidaire représente pour la personne : une solution face à un sentiment d'impuissance/ pallier les manquements de l'Etat/ engagement militant/politique</i> | <p>Q11 : Vous disiez un peu plus tôt que vous étiez déjà (ou pas) engagé·e auprès des exilé·es. Votre vision sur la situation des MNA en France a-t-elle évoluée depuis que vous êtes hébergeur·euse?</p> <p>Q12 : Cette expérience a-t-elle eu un impact sur votre engagement militant et politique ?</p> <p>Relance éventuelle :</p> <p>Que pensez-vous de la situation des MNA en France, leur accueil, les difficultés à leur insertions, etc ?</p> |

Coordinateur·trice de l'association X / Responsable du pôle MNA ou du pôle hébergement

| THEMES | QUESTIONS, RELANCES |
|--|--|
| 1. Introduction de l'enquête | |
| - Thème de la recherche/Présentation de mon parcours personnel | <ul style="list-style-type: none"> - Etudiante en M1 SP et AH - Mémoire sur le rapport entre hébergement solidaire auprès des MNA et l'engagement. <p>> Cherche ici à en savoir plus sur le fonctionnement de l'association, le réseau d'hébergement, etc</p> |
| - Enregistreur | |

| | |
|---|---|
| <p>2. L'association en quelques mots</p> | |
| <p>➤ <i>L'association, ses actions, son engagement auprès des exilé·e·s et notamment auprès des MNA.</i></p> | <p>Q1 : Pourriez-vous vous présenter rapidement ainsi que votre activité au sein de l'association ? L'association en général ? R1 : Comment s'articulent les activités de l'association en termes d'aide aux exilé·e·s et notamment auprès des MNA ? R2 : Vous êtes responsable du pôle MNA/ du pôle hébergement, pourriez-vous m'en dire plus sur ce pôle ?</p> <p>Q2 : Etes-vous en contact/ travaillez-vous avec d'autres associations lilloises ? R : Si oui, comment se passent ces échanges ?</p> |
| <p>3. L'hébergement solidaire</p> | |
| <p><i>L'hébergement solidaire au sein de l'association, comment se crée le premier contact avec un·e potentiel·le hébergeur·euse, leurs motivations, le suivi, etc.</i></p> | <p>Q3 : Comment se crée le premier contact entre hébergeurs·euses et vous ?</p> <p>Q4 : Quelles sont les principales motivations des hébergeurs·euses de manière générale ? R : Sont-ils ou elles souvent déjà engagé·e·s auprès des exilé·e·s ?</p> <p>Q5 : Comment mettez-vous en relation le ou la jeune et les hébergeurs·euses ? R : Pourriez-vous décrire le parcours d'un·e jeune pris·e en charge par l'association à qui l'on propose un hébergement ?</p> <p>Q6 : De manière générale, l'hébergement solidaire amène-t-il les personnes accueillant à s'engager dans le quotidien des jeunes ? Y'a-t-il des différences selon les profils des hébergeurs·euses dans l'implication dans la vie du jeune, son accompagnement juridique et administratif ?</p> |

| | |
|--|--|
| <p>➤ <i>L'hébergement bénévole se « limite »-t-il à l'accueillir d'une jeune ou est-ce qu'il se développe une relation, un accompagnement des jeunes, une aide dans leurs démarches, un militantisme plus important (ou non) ?</i></p> | <p>Q7 : Y'a-t-il une solution d'hébergement qui soit meilleure qu'une autre ? R : Certaines associations privilégie la mise en place d'une rotation entre plusieurs foyers, est-ce votre cas ?</p> <p>Q8 : Selon les familles/les personnes hébergeant, comment évolue la relation entre hébergeurs·euses et jeunes ? (lien de quasi-parentalité, de fraternité, d'amitié ?)</p> <p>Q9 : Avez-vous déjà rencontré des difficultés au niveau de l'hébergement ? (Tensions entre hébergeurs·euses, MNA et/ou avec vous)</p> <p>Q8 : Que se passe-t-il à la majorité des jeunes ?</p> |
| <p>4. Une évolution observée de l'engagement militant/politisation (ou pas)</p> | |
| | <p>Q9 : Avez-vous constaté une évolution dans l'engagement militant et politique de la part des hébergeurs ? Un changement dans leur point de vue sur la situation actuelle des MNA?</p> <p>R : Quels retours avez-vous eu sur ces expériences ? Héberger est-il source de doutes, d'un sentiment d'impuissance, d'injustice ? Pensent-ils et elles pallier les manquements de l'Etat ?</p> <p>Q10 : Si certain·e·s ont cessé d'héberger, connaissez-vous les principales raisons de cette décision ?</p> <p>Q11 : Restent-ils et elles engagé·e·s auprès des exilé·e·s ?</p> |

V.B Retour synthétique sur le profil des hébergeur·euse·s rencontré·e·s :

Entretien 1 : Julie

Julie a 45 ans, vit seule avec le jeune qu'elle héberge, n'a pas d'enfant. Elle est aujourd'hui juriste d'entreprise. Active il y a quelques années auprès de Médecins Du Monde autour de Calais et Dunkerque, elle décide de se professionnaliser en réalisant un Master Science Politique, Solidarité Internationale, Action Humanitaire et Crises à la suite duquel elle réalise un stage au Centre de la Réconciliation à Lille. Elle œuvre auprès des jeunes et découvre d'autres problématiques propres à ces mineur·e·s non reconnu·e·s par les dispositifs départementaux. Malgré le souhait d'héberger, faute de place, elle leur propose à certains jeunes suivis de les accueillir le temps d'une douche ou d'un repas et les conduire sur leur lieu d'hébergement. Au fil du temps, elle tisse des liens plus forts avec un des jeunes, et accepte de l'accueillir après que ce dernier lui ait demandé. Pendant quelques temps, il dort dans le salon, derrière des paravents, puis Julie décide de changer d'appartement pour que chacun puisse avoir son intimité. 4 ans après, Michel est maintenant majeur et passe un bac professionnel. Il est sorti du système de suivi du Centre de la Réconciliation et Julie, avec l'aide de son cercle proche, s'occupe de toutes les démarches administratives

Entretien 2 : Marie

Marie a 24 ans et vit en colocation avec deux autres personnes. Elle travaille à mi-temps au GRDR où elle fait de la sensibilisation autour des questions sur les migrations, réalise un DU en droit d'asile et est engagée le reste du temps à Utopia 56. Elle s'intéresse d'abord aux questions d'exil ayant grandi avec une double culture franco-arménienne, puis par intérêt politique. Elle se mobilise auprès des exilé·e·s voulant reprendre leurs études cours de sa licence, puis lors de son master MITRA (Migrations Transnationales). A la suite de son master elle intègre Utopia 56, où elle passe beaucoup de temps. Quand elle a eu envie d'héberger, faute de place dans l'appartement, elle commence par laisser sa chambre pendant les périodes où elle quitte Lille, puis quand le réseau d'hébergeur de l'association ne peut offrir de solution, elle laisse parfois sa chambre pour dormir avec une de ses colocataires. Il s'agit donc d'héberger pour de l'urgence, sur des courtes périodes de quelques jours.

Entretien 3 : Ania

Ania a 26 ans et vit en colocation avec 3 autres personnes. Elle est arrivée en France de Pologne, il y a 3 ans de Toute juste sortie d'un service civique à Entourage, une association mobilisée auprès des personnes exclues et isolées, notamment avec le public sans abris et sont les activités s'articulent autour de la sensibilisation et la création de lien social. Elle est également bénévole à Utopia et dans d'autres associations. Elle considère l'hébergement comme la suite de ses activités bénévoles. Avec l'accord de ses colocataires, elles hébergent des jeunes mineures et des femmes dans une chambre d'ami·e·s. L'accueil s'inscrit principalement sur des périodes de quelques jours.

Entretien 4 : Valérie

Valérie à 60 ans et vit en couple dans une maison. Mère de trois filles ayant quitté le domicile, elle héberge aujourd'hui plusieurs jeunes en urgence ou en tandem avec deux autres foyers. Elle travaille dans le domaine de la psychologie dans le cadre universitaire. Elle a d'abord accueilli des jeunes durant la journée dans le cadre de soutien scolaire, parfois le temps d'une douche ou d'un repas partagé, puis a pris la décision d'héberger au moment où l'une de ses filles lui parle de la possibilité d'accueillir chez soi dans le cadre du programme d'hébergement d'Utopia 56.

Entretien 5 : Orlane

Orlane a 28 ans et vit seule dans un appartement avec le jeune qu'elle héberge depuis un an. Ancienne coordinatrice d'Utopia 56 et actuelle coordinatrice du Centre de la Réconciliation, elle travaille au quotidien auprès des MNA non reconnus par les dispositifs d'évaluation départementaux. Le jeune hébergé dort sur un lit une place qui se trouve dans la pièce principale de l'appartement. Durant la semaine il est normalement logé en internat, mais reste chez Orlane pendant les vacances scolaires et les week-ends, ou parfois de manière plus ponctuelle quand il n'a pas cours.